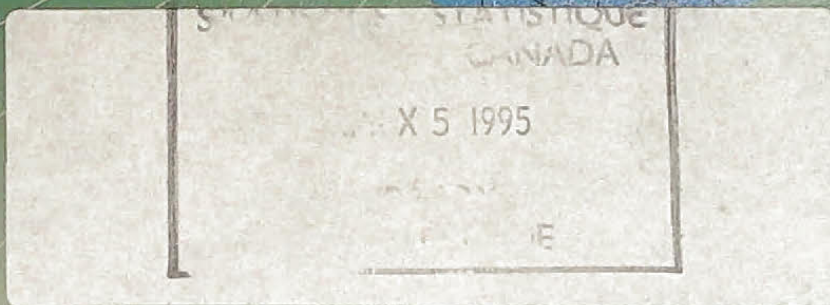
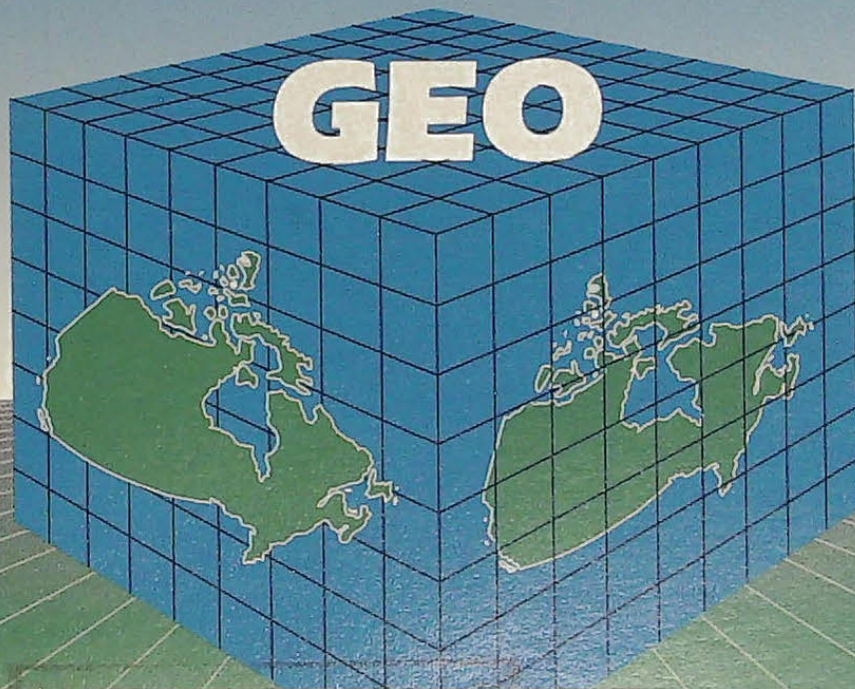


92N0001F

c. 3

# GEO

Agglomérations de  
recensement  
provisoires de 1996  
dont le noyan urbanisé comptait au moins  
50,000 habitants en 1991



Statistics  
Canada

Statistique  
Canada

Canada

## How to Reach Us

### To Obtain More Information

Inquiries about products and services should be directed to one of the following Statistics Canada Reference Centres:

St. John's	(709) 772-4073
Halifax	(902) 426-5331
Montréal	(514) 283-5725
Ottawa	(613) 951-8116
Toronto	(416) 973-6586
Winnipeg	(204) 983-4020
Régina	(306) 780-5405
Edmonton	(403) 495-3027
Calgary	(403) 292-6717
Vancouver	(604) 666-3691

A toll-free number is provided in all provinces and territories, for users who reside outside the local dialing area of any of the Regional Reference Centres.

Newfoundland and Labrador/Terre-Neuve et Labrador	1-800-565-7192
Nova Scotia, New Brunswick and Prince Edward Island/ Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	1-800-565-7192
Quebec/Québec	1-800-361-2831
Ontario	1-800-263-1136
Manitoba	1-800-542-3404
Saskatchewan	1-800-667-7164
Alberta	1-800-282-3907
Southern Alberta/Sud de l'Alberta	1-800-472-9708
British Columbia (South and Central)/ Colombie-Britannique (sud et centre)	1-800-663-1551
Yukon and Northern B.C. (area served by NORTHWESTEL Inc.)/ Yukon et nord de la C.-B. (territoire desservi par la NORTHWESTEL Inc.)	Zenith/Zénith 08913
Northwest Territories (area served by NORTHWESTEL Inc.)/ Territoires du Nord-Ouest (territoire desservi par la NORTHWESTEL Inc.)	Call collect/ (403)-495-3028 appelez à frais virés (403) 495-3028

Telecommunications Device for the Hearing Impaired/ Appareil de télécommunications pour malentendants	1-800-363-7629
--	----------------

## Pour nous joindre

### Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet des produits et services doit être adressée à l'un des Centres de consultation de Statistique Canada suivants :

Un numéro d'appel sans frais est offert, dans toutes les provinces et territoires, aux utilisateurs qui habitent à l'extérieur du secteur d'appel local des Centres régionaux de consultation.

**Agglomérations de recensement provisoires de 1996  
dont le noyau urbanisé comptait au moins 50,000  
habitants en 1991**

Section des concepts, des normes et de l'analyse  
Division de la géographie  
Statistique Canada  
Ottawa  
K1A 0T6

12 avril 1994

Texte disponible en anglais  
Text available in English

## Remerciements

Ce document a été rédigé par la Division de la géographie; Victor Glickman, directeur. La Section des concepts, des normes et de l'analyse, dont le chef est Henry Puderer, a été chargée d'en élaborer le contenu. Les principaux collaborateurs sont : Willa Rea, Chris Shadbolt, Rob Storey, Paul Poirier, Carole Philion et Thérèse Legault.

### Note aux utilisateurs

Nous sommes heureux d'être en mesure de vous fournir les limites provisoires des régions métropolitaines de recensement (RMR) de 1996 et/ou des agglomérations de recensement (AR) de 1996 dont le noyau urbain compte au moins 50,000 habitants.

Ces limites provisoires peuvent faire l'objet de modifications avant le recensement de 1996. Comme elles ne sont pas définitives, ces limites ne doivent pas être intégrées dans des programmes conçus pour l'extraction des données du recensement de 1996 ni dans tout autre programme fondé sur les limites finales de 1996. Les limites des RMR et des AR pour le recensement de 1996 seront établies définitivement à partir des limites municipales au 1<sup>er</sup> janvier 1996.

Nous résumons ci-après les questions soulevées en ce qui concerne les régions métropolitaines de recensement de 1996 et les agglomérations de recensement de 1996 dont le noyau urbain compte au moins 50,000 habitants.

#### Questions soulevées

##### 1. Retrait de l'AR de Fort Erie de la RMR de St. Catharines - Niagara

Point soulevé : Pourquoi n'a-t-on pas conservé l'AR de Fort Erie à des fins de comparabilité historique?

Décision : Nous sommes d'accord. Pour maintenir la cohérence, nous appliquerons la règle relative à la comparabilité historique aux agglomérations de recensement primaires des RMR unifiées. (Nota : La RMR provisoire de St. Catharines - Niagara de 1996 exclut l'AR de Fort Erie.)

##### 2. Unification des RMR de Toronto et d'Oshawa

Point soulevé : Pourquoi avez-vous unifié Toronto et Oshawa? Pourquoi ne peut-on les garder séparées à des fins de comparabilité historique?

Décision : Les RMR de Toronto et d'Oshawa présentent des taux de navettage suffisants (36.5 %, alors que le seuil est établi à 35 %) pour justifier leur unification. Aux fins de la diffusion des données, nous les garderons séparées pour le recensement de 1996. Toutefois, nous informerons les utilisateurs, par le biais du Dictionnaire du recensement, du fait que les conditions pour la consolidation sont remplies. Nous envisageons toujours de les unifier pour le recensement de 2001 si leurs taux de navettage demeurent valides. (Nota : Selon les limites provisoires de 1996, les RMR de Toronto et d'Oshawa sont unifiées.)



## Table des matières

Résumé .....	1
Définitions .....	3
AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT (AR) .....	3
SUBDIVISION DE RECENSEMENT (SDR) .....	5
SUBDIVISION DE RECENSEMENT UNIFIÉE (SRU) .....	5
Caractéristiques des AR selon la répartition des critères d'inclusion .....	7
Résumé de l'énoncé sur la qualité des données .....	10
Cartes des AR et listes des SDR composantes .....	12
Région de l'Atlantique	
Région du Québec	
Région de l'Ontario	
Région des Prairies	
Région du Pacifique	
Annexe A	
Abréviations des genres de subdivisions de recensement	



## Résumé

Statistique Canada diffuse des données selon diverses régions géographiques. Nous appliquons à l'échelle nationale certains critères pour délimiter toutes les unités géographiques normalisées de Statistique Canada (c'est-à-dire les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement, les régions urbaines). Grâce à ces normes nationales, les utilisateurs sont en mesure de comparer les données selon les régions métropolitaines de recensement ou selon toute autre unité géographique normalisée.

Le présent rapport donne une description des critères utilisés à l'échelle nationale pour délimiter, en vue du recensement de 1996, les dix-huit agglomérations de recensement (AR) provisoires dont le noyau urbanisé compte au moins 50,000 habitants d'après les résultats du recensement de 1991. Il s'agit des AR divisées en secteurs de recensement et la plupart d'entre elles avaient une population de moins de 75,000 habitants en 1991. La moitié des dix-huit AR divisées en secteurs de recensement sont situées en Ontario.

De nouvelles subdivisions de recensement (SDR) composantes ont été ajoutées à quatre AR seulement. Il est intéressant de noter que près de la moitié des SDR composantes sont maintenant incluses parce qu'elles sont situées dans le noyau urbanisé des AR. Par ailleurs, comparativement à 1991, un plus grand nombre de SDR composantes sont incluses aux fins de la continuité historique et un plus petit nombre de celles-ci sont conservées pour maintenir la contiguïté spatiale.

Quatre nouvelles AR font maintenant partie du programme des secteurs de recensement parce qu'elles ont connu une croissance suffisante pour que la population de leur noyau urbanisé atteigne 50,000 habitants. Il s'agit des AR Saint-Jean-sur-Richelieu, Belleville, Barrie et Nanaimo.

Les limites des AR de 1996 sont fondées principalement sur les données sur le navettage tirées des données relatives à la variable Lieu de travail du recensement de 1991. De nombreux changements ont été apportés aux composantes des AR de 1996 en fonction des données mises à jour sur le navettage.

Le présent document contient des définitions; les faits saillants sur les AR à l'échelle nationale; un résumé de l'énoncé sur la qualité des données; une carte de chacune des AR ainsi que les listes des SDR composantes.

Les limites provisoires des régions métropolitaines de recensement (RMR) de 1996 ont été diffusées en novembre 1993.

Les limites des RMR et des AR pour le recensement de 1996 seront établies définitivement à partir des limites des subdivisions de recensement et des subdivisions de recensement unifiées au 1<sup>er</sup> janvier 1996. Le présent rapport vise principalement à informer les utilisateurs sur les limites provisoires des AR (dont le noyau urbanisé compte une population de plus de 50,000

personnes) aux fins de la diffusion des données du recensement de 1996 sur les AR. Si vous avez des questions ou des commentaires à formuler sur ces limites, veuillez communiquer avec Louise Earl au (613) 951-2880 ou avec Henry Puderer au (613) 951-9714.

## Définitions

### AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT (AR)

Le concept général d'agglomération de recensement (AR) s'applique à un grand noyau urbain ainsi qu'aux régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé.

Une AR est délimitée à partir d'un noyau urbanisé lorsque ce dernier compte au moins 10,000 habitants, d'après les résultats du dernier recensement. Lorsque la population du noyau urbanisé d'une AR atteint 100,000 habitants, selon le dernier recensement, cette AR devient une région métropolitaine de recensement (RMR).

Les limites des AR peuvent différer de celles d'autres genres de régions telles que les régions de commerce, de marketing ou de planification régionale déterminées par les autorités locales à des fins de planification ou autres. Par conséquent, la définition d'AR doit être utilisée avec précaution lorsqu'il s'agit d'activités non statistiques.

#### Règles et procédures opérationnelles

Chaque AR se compose d'une ou de plusieurs subdivisions de recensement (SDR) répondant à au moins un des critères suivants (les termes en caractères **gras** se rapportent à la section des remarques sur les listes des composantes des AR).

1. La SDR est comprise entièrement ou en partie dans le noyau urbain. (**noyau**)
2. Au moins 50 % de la population active occupée demeurant dans la SDR travaille dans le noyau urbanisé. (**navettage dans le sens normal**)
3. Au moins 25 % de la population active occupée travaillant dans la SDR demeure dans le noyau urbanisé. (**navettage à contresens**)
4. Même si le critère 2 ou 3 s'applique, la SDR est exclue si le nombre de navetteurs est inférieur à 100.
- 5a. Indépendamment du résultat de l'évaluation des critères 1, 2, 3, ou 4, la SDR peut être incluse afin de maintenir la contiguïté spatiale de l'AR. (**niveau de la SRU**)
- 5b. Indépendamment du résultat de l'évaluation des critères 1, 2, 3, ou 4, la SDR peut être exclue afin de maintenir la contiguïté spatiale de l'AR.
6. Dans le cas des AR divisées en secteurs de recensement: Indépendamment du résultat

de l'évaluation des critères 2, 3, or 4, la SDR est conservée dans l'AR afin de maintenir la comparabilité historique. (**comparaison historique**)

Les critères ci-dessus sont classés par ordre d'importance. Lorsqu'une SDR répond à certains de ces critères pour deux RMR/AR ou plus, elle est incluse dans celle pour laquelle le critère d'inclusion est le plus important. Si les critères ont la même importance, la décision est fondée sur le nombre de navetteurs.

#### Notes spéciales

1. Note sur les critères 5a et 5b : La contiguïté spatiale peut être rompue de deux façons. Les «**SDR enclavées**» ou «**enclaves**» sont des SDR pour lesquelles les pourcentages de navetteurs sont insuffisants, mais qui sont entourées d'une ou de plusieurs SDR dont les pourcentages de navetteurs répondent aux critères. Les «**SDR détachées**» sont des SDR qui répondent aux critères relatifs au navettage mais qui ne sont pas adjacentes aux SDR incluses dans la AR. Lorsqu'on repère une «enclave» ou une «SDR détachée», il faut examiner la subdivision de recensement unifiée (SRU) dont elle fait partie pour déterminer d'après les pourcentages de navetteurs de celle-ci si elle doit être incluse (critère 5a) ou exclue (critère 5b). Si une «enclave» est entourée d'une SDR comprise en partie dans le noyau urbanisé de la AR, elle est automatiquement incluse. Il y a donc cinq catégories de critère 5.

Enclave noyau 5a Lorsqu'une SDR enclavée est entourée d'une SDR qui est au moins en partie comprise dans le noyau urbanisé, toute la SRU dont font partie ces SDR est incluse dans l'AR.

Enclave navettage 5a Lorsqu'une SDR enclavée est entourée d'une SDR incluse dans l'AR en vertu des critères 2 ou 3, toute la SRU dont font partie ces SDR est incluse dans l'AR si le pourcentage de navetteurs au niveau de la SRU satisfait aux critères 2 ou 3.

SDR détachée 5a Lorsqu'une SDR détachée est incluse en vertu des critères 2 ou 3, toute la SRU à laquelle appartient cette SDR est incluse dans l'AR si le pourcentage de navetteurs au niveau de la SRU satisfait aux critères 2 ou 3 et si cette SRU est adjacente au reste de l'AR.

Enclave navettage 5b Lorsqu'une SDR enclavée est entourée d'une SDR incluse dans l'AR en vertu des critères 2 ou 3, toute la SRU dont font partie ces SDR est exclue de l'AR si le pourcentage de navetteurs au niveau de la SRU ne satisfait ni au critère 2 ni au critère 3.

SDR détachée 5b Lorsqu'une SDR détachée est incluse en vertu des critères 2 ou 3, toute la SRU à laquelle appartient cette SDR est exclue de l'AR si le pourcentage de navetteurs au niveau de la SRU ne satisfait ni au critère 2 ni au critère 3, ou si la SRU, même si elle est admissible, n'est pas adjacente au reste de l'AR.

2. Il est possible que l'on s'écarte des critères de délimitation susmentionnés dans certains cas spéciaux. Par exemple, on peut se servir de sources de données actuelles pour inclure une SDR dans une AR si les pourcentages de navetteurs de 1991 sont près des pourcentages requis selon les critères de délimitation.
3. Le nom des AR est habituellement fondé sur celui du ou des plus grands centres urbains dans l'AR.

## **SUBDIVISION DE RECENSEMENT (SDR)**

Terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales) ou leur équivalent, par exemple les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés.

À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, l'expression désigne également les régions géographiques créées par Statistique Canada, en collaboration avec les provinces, comme équivalents des municipalités.

## **SUBDIVISION DE RECENSEMENT UNIFIÉE (SRU)**

Le concept de subdivision de recensement unifiée désigne un groupe de petites subdivisions de recensement incluses dans une plus grande subdivision de recensement, créé par souci de commodité, afin de faciliter la référence géographique. Pour délimiter les subdivisions de recensement unifiées au sein des divisions de recensement, il faut appliquer les règles suivantes.

- (1) Une subdivision de recensement dont la superficie nette est supérieure à 25 kilomètres carrés peut constituer une SRU à elle seule.
- (2) Une subdivision de recensement dont la superficie nette est supérieure à 25 kilomètres carrés et qui est entourée par une autre subdivision de recensement sur plus de la moitié de son périmètre est habituellement incluse dans la SRU formée par la subdivision de recensement qui l'entoure.
- (3) Les subdivisions de recensement dont la superficie nette est inférieure à 25 kilomètres carrés sont généralement groupées avec une subdivision de recensement de plus grande taille.
- (4) Une subdivision de recensement dont la population excède 100,000 habitants d'après

le dernier recensement constitue habituellement une SRU à elle seule.

- (5) Le nom attribué à la subdivision de recensement unifiée est en général le nom de la subdivision de recensement, parmi toutes celles qui la composent, dont la superficie est la plus étendue.

## Caractéristiques des AR selon la répartition des critères d'inclusion

Les AR sont délimitées à l'aide des SDR qui doivent répondre à certains critères. Ces critères sont décrits dans la section «Définitions» au terme «Agglomération de recensement».

Le tableau suivant indique, selon le critère d'inclusion, le nombre de SDR composantes dans les AR (dont le noyau urbanisé compte plus de 50,000 habitants), dans les RMR, et dans l'ensemble de ces deux groupes. Le pourcentage du nombre total de SDR composantes pour chaque critère dans chacune des catégories est également indiqué. La publication «Régions métropolitaines de recensement provisoires de 1996» que l'on peut se procurer à la Division de la géographie renferme de plus amples renseignements sur les RMR.

### Critères d'inclusion des SDR

	CRITÈRE 1 (dans le noyau urbanisé)	CRITÈRE 2 (navettage dans le sens normal)	CRITÈRE 3 (navettage à contresens)	CRITÈRE 5A (évaluation de la SRU)	CRITÈRE 6 (comparabilité historique)	N <sup>BRE</sup> TOTAL DE SDR
N <sup>bre</sup> de SDR dans les AR (pop. du noyau urb. ≥ 50,000)	45 SDR	28 SDR	2 SDR	18 SDR	8 SDR	101 SDR
% de SDR dans les AR (pop. du noyau urb. ≥ 50,000)	45 %	28 %	2 %	18 %	8 %	100 %
N <sup>bre</sup> de SDR dans les RMR	295 SDR	126 SDR	16 SDR	63 SDR	27 SDR	527 SDR
% de SDR dans les RMR	56 %	24 %	3 %	12 %	5 %	100 %
TOTAL	340 SDR	154 SDR	18 SDR	81 SDR	35 SDR	628 SDR
% du TOTAL	54 %	25 %	3 %	13 %	6 %	100 %

Environ 45 % des SDR composantes sont incluses dans les AR parce qu'elles sont situées dans le noyau urbanisé (critère 1). 28 % d'entre elles sont incluses parce que le pourcentage de navetteurs est suffisant (critère 2). Ainsi, 73 % des SDR composantes sont incluses parce qu'elles répondent à l'un des deux critères les plus importants, ce qui est inférieur à la valeur de 80 % dans le cas des 24 RMR délimitées précédemment.

Le tableau ci-après donne un sommaire des critères d'inclusion des SDR selon l'AR. Il donne un aperçu de la manière dont la fréquence d'utilisation de chaque critère a changé entre 1991 et 1996. Le nombre total de SDR incluses en 1991 et 1996 est indiqué; pour chaque critère, la variation en pourcentage de 1991 à 1996 du nombre total de SDR incluses en vertu de ce critère est également indiquée.

### Critères d'inclusion des SDR selon la RMR

NOM DE L'AR	CRITÈRE 1 (dans le noyau urbanisé)		CRITÈRE 2 (navettage dans le sens normal)		CRITÈRE 3 (navettage à contresens)		CRITÈRE 5A (évaluation de la SRU)		CRITÈRE 6 (comparabilité historique)		N <sup>BRE</sup> TOTAL DE SDR	
	1991	1996	1991	1996	1991	1996	1991	1996	1991	1996	1991	1996
Moncton	3	3	6	5	0	1	3	3	0	1	12	13
Saint-Jean-sur-Richelieu	3	5	1	0	0	0	0	0	0	0	4	5
Kingston	4	4	4	5	0	0	3	0	0	2	11	11
Belleville	3	3	3	3	0	0	2	2	0	0	8	8
Peterborough	2	2	4	4	0	0	3	2	1	2	10	10
Brantford	1	1	1	1	0	0	0	0	1	1	3	3
Guelph	1	2	1	0	0	0	0	0	1	1	3	3
Samia-Clearwater	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4
Barrie	2	3	1	0	0	0	0	0	0	0	3	3
North Bay	2	2	2	3	0	0	0	0	0	0	4	5
Sault Ste. Marie	2	2	3	3	0	0	1	0	0	1	6	6
Lethbridge	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Red Deer	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Kelowna	3	4	1	2	0	0	3	1	0	0	7	7
Kamloops	1	1	1	2	0	1	0	3	0	0	2	7
Matsqui	3	3	0	0	0	0	3	3	0	0	6	6
Nanaimo	2	3	1	0	0	0	4	4	0	0	7	7
Prince George	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>45</b>	<b>29</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>22</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>93</b>	<b>101</b>
VARIATION EN %	15 %		-3 %		INDÉTERMINÉE		-18 %		167 %		9 %	

Nota : C'est en 1996 que, pour la première fois, les codes des critères seront entrés dans la base de données et seront soumis à des mesures de contrôle de la qualité. En conséquence, les données sur les critères de 1991 ne peuvent être vérifiées et doivent être utilisées avec précaution.

Le nombre de SDR incluses dans une AR du fait qu'elles sont situées dans le noyau urbanisé de l'AR a augmenté de 15 % alors que le nombre de SDR incluses parce qu'elles répondent aux critères relatifs au navettage qu'il soit dans le sens normal ou à contresens a fort peu varié. Le nombre de SDR qui ne présentent plus un pourcentage de navetteurs suffisant mais qui ont été retenues à des fins de comparabilité historique est passé de 3 à 8. N'eût été ce critère d'inclusion de SDR pour maintenir la comparabilité historique, 5 AR auraient vu décroître le nombre de leurs SDR composantes.

Quatre AR ont vu leur superficie augmenter pour 1996. Moncton, Saint-Jean-sur-Richelieu et North Bay comptent chacune une nouvelle SDR composante. Kamloops compte maintenant cinq SDR de plus.

Sept des 14 AR restantes auxquelles aucune nouvelle SDR n'a été ajoutée englobent des SDR composantes pour lesquelles les critères d'inclusion ont changé. Dans le cas des sept autres AR, les critères d'inclusion des SDR sont demeurés les mêmes. Les AR pour lesquelles les critères d'inclusion de SDR ont changé sont : Kingston, Peterborough, Guelph, Barrie, Sault Ste. Marie, Kelowna et Nanaimo. Pour la plupart, le changement de critère s'est fait vers le haut dans la hiérarchie des critères. Ainsi, par exemple, une SDR qui avait été incluse en raison du pourcentage de navetteurs en 1991 (critère 2) fait partie du noyau urbanisé en 1996 (critère 1) ou encore une SDR incluse pour maintenir la contiguïté spatiale en 1991 (critère 5a) présente un pourcentage de navetteurs suffisant (critère 2) pour 1996. Cela indique que le processus d'urbanisation s'accroît et que les AR sont davantage intégrées sur le plan social et économique.

Les sept AR suivantes sont demeurées stables sur le plan des SDR composantes et des critères d'inclusion appliqués : Belleville, Brantford, Sarnia - Clearwater, Lethbridge, Red Deer, Matsqui et Prince George.

## **Résumé de l'énoncé sur la qualité des données**

La présente section portant sur la certification donne un résumé du contenu du rapport détaillé intitulé «1996 Census Agglomerations - Certification Report» (que l'on peut se procurer à la Division de la géographie). Nous avons pour objectif de nous assurer que toutes les SDR admissibles avaient été ajoutées correctement à une AR.

### **Renseignements généraux**

Les AR sont fondées principalement sur les données sur le navettage tirées de la variable Lieu de travail (LDT) dans la base de données du recensement décennal. Par le passé, les plus grands changements dans les AR sont apparus lors des recensements quinquennaux. Les AR de 1996 n'échappent pas à cette règle.

### **Méthodologie**

Les données d'entrée du programme de délimitation des RMR/AR ont subi des vérifications visant à assurer la cohérence de ces données entre elles, de même que des comparaisons à des données du recensement de 1981. La vérification des listes de SDR composantes a fait appel tant à des méthodes manuelles qu'automatisées.

### **Sommaire des résultats**

Nous avons vérifié si les données d'entrée étaient exactes en nous assurant que les codes d'attributs géographiques étaient complets et appariés correctement. Une vérification au hasard à l'aide des données sur le navettage de 1981 a été effectuée pour six centres. Les valeurs relatives au navettage de 1991 se rapprochent suffisamment de celles de 1981 pour être compatibles avec les augmentations et les diminutions de population constatées dans ces centres.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le 1991 Census of Population Certification Report for Place of Work Data rédigé par la Sous-section chargée de la variable LDT de la Division des opérations du recensement.

Les opérations de délimitation des AR ont été automatisées plus que jamais pour le recensement de 1996. Un programme SAS a été élaboré qui permettait d'appliquer tous les critères relatifs à la délimitation. Ce programme appliquait les critères de délimitation selon un ordre prédéterminé. Nous avons vérifié si la programmation reflétait les critères de délimitation. Les séquences de commandes correspondaient exactement aux procédures de délimitation. Une vérification de la séquence de traitement a permis de déterminer qu'elle était exacte.

L'identification manuelle de chacune des SDR sur les cartes d'AR et la vérification manuelle des données sur le navettage afin de s'assurer qu'elles étaient compatibles avec les critères attribués ont servi de méthode de vérification de l'attribution des SDR aux AR. On a localisé sur les cartes toutes les SDR et on a vérifié les données sur le navettage pour chacune d'elles. Les SDR incorrectement attribuées ont été retirées et leur présence a servi d'indicateur en vue de repérer les erreurs de programmation qui ont été corrigées par la suite. Les anomalies ont également été repérées.

Les AR doivent être constituées de composantes contiguës. Une AR ne peut comprendre une SDR composante séparée sur le plan géographique du reste de l'AR. L'analyse des données révèle des cas de SDR qui devraient être incluses dans une AR selon les critères d'inclusion mais qui sont séparées de l'AR. Il peut s'agir de **SDR détachées** entourées de SDR non admissibles ou encore de SDR admissibles qui entourent complètement des SDR non admissibles (**SDR enclavées**).

Pour résoudre ces cas, il faut procéder à une analyse de la subdivision de recensement unifiée (SRU). Les SRU sont des groupes de SDR adjacentes. On procède à l'examen des données sur le Lieu de travail au niveau de la SRU, puis on évalue l'ensemble de la SRU pour déterminer si elle est admissible en fonction du pourcentage et du nombre de navetteurs. Les SRU admissibles mais non contiguës ne sont pas incluses dans l'AR. Les SRU dont le pourcentage de navetteurs n'est pas suffisant ne sont pas incluses non plus. Une vérification de l'évaluation des SRU nous a permis de déterminer qu'elle avait été faite correctement.

Une SDR peut répondre aux critères relatifs au navettage pour plus d'un noyau urbain. Lorsque c'est le cas, elle est attribuée à celui qui correspond au critère le plus important. Chacune des SDR admissibles était incluse correctement dans une seule AR.

## Cartes de AR et listes des SDR composantes

Dans la section suivante, chacune des AR provisoires de 1996 est abordée séparément. Les AR sont présentées d'est en ouest au sein de chaque région (Atlantique, Québec, Ontario, Prairies et Pacifique). Pour chacune des AR nous donnons :

- un sommaire descriptif;
- la liste des SDR composantes;
- une carte.

Le sommaire descriptif qui comprend les éléments suivants est présenté de la même façon pour chacune des AR en vue de faciliter l'établissement de comparaisons :

- une liste des nouvelles SDR pour 1996;
- les SRU et SDR utilisées pour l'évaluation relative à la contiguïté;
- les SDR conservées afin de maintenir la comparabilité historique;
- les SDR incluses en vertu du critère du navettage à contresens;
- les données sur la population selon les limites de 1991 et de 1996.

La liste des SDR composantes présente chacune des SDR incluses dans l'AR ainsi que les critères d'inclusion de 1991 et de 1996. Les lecteurs sont priés de se reporter à la définition d'une AR pour obtenir une description plus détaillée de chaque critère de délimitation.

Les limites de chacune des SDR au sein de l'AR sont indiquées sur la carte. Le numéro de critère est donné entre parenthèses à la suite du nom de la SDR. Les nouvelles SDR sont mises en évidence.

Veillez noter :

- Les limites de SDR ne suivent pas nécessairement les rives des cours d'eau. Ces cartes ne sont présentées qu'à titre de référence.
- Reportez-vous à la section «Définitions» pour de plus amples détails sur l'attribution des critères.
- L'annexe A contient la liste des genres de SDR. Le genre de SDR est indiqué sur chacune des cartes à la suite du nom de la SDR.

# ***Région de l'Atlantique***

## ***Moncton***

**Voici les nouvelles SDR incluses dans la RMR pour 1996:**

Elgin, PAR

**Voici les SRU ainsi que leurs SDR composantes utilisées aux fins de l'évaluation relative à la contiguïté; au moins une des SDR au sein de chaque SRU remplissait les conditions requises pour que l'on procède à l'évaluation de la SRU:**

<b>SRU</b>	<b>SDR composantes (critère 1996)</b>
Dorchester	Dorchester, PAR (2) Dorchester, VL (5a) Saint-Joseph, VL (5a) Fort Folly 1, R (5a)

**Voici les SDR conservées afin de maintenir la comparabilité historique:**

Salisbury, VL

**Voici les SDR incluses pour la seule raison que le pourcentage de navetteurs à contresens est suffisant:**

Elgin, PAR

### **Population:**

Au recensement de 1991, selon les limites de 1991: 106,503 \*

Au recensement de 1991, selon les limites provisoires de 1996: 107,436 \*

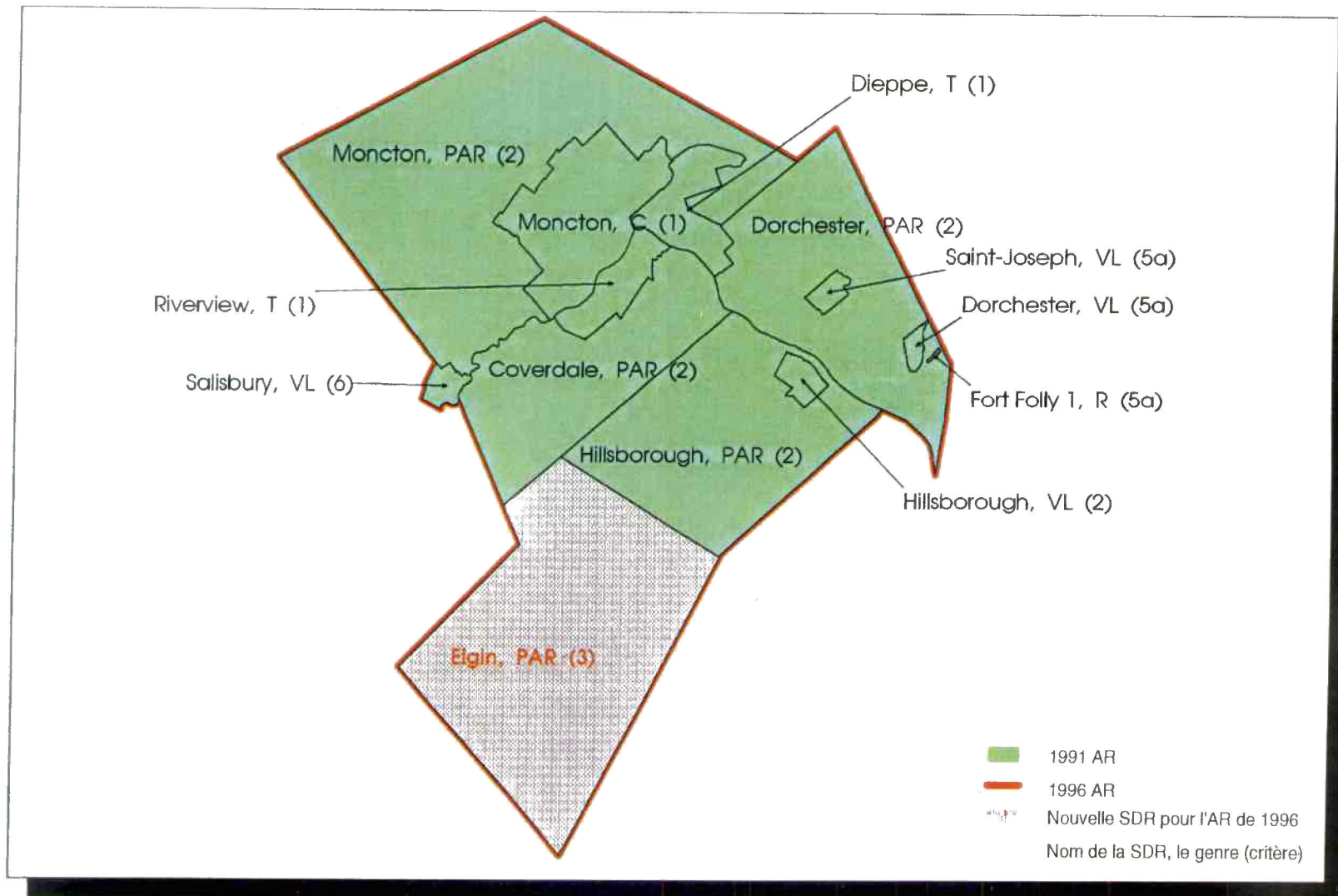
\* Bien que la population de Moncton excède 100 000, son noyau urbanisé (80 744 selon le recensement de 1991) n'a pas encore atteint ce seuil. Elle n'est donc pas éligible au titre de RMR.

## Moncton

CGT	Nom de la SDR, genre	Critères		Commentaires
		96	91	
* 1306008	Elgin, PAR	3	-	Navettage à contresens
1306011	Hillsborough, PAR	2	2	Navettage dans le sens normal
1306025	Hillsborough, VL	2	2	Navettage dans le sens normal
1306014	Coverdale, PAR	2	2	Navettage dans le sens normal
1306020	Riverview, T	1	1	Noyau
1307011	Dorchester, PAR	2	2	Navettage dans le sens normal
1307012	Dorchester, VL	5a	5a	Niveau de la SRU
1307013	Saint-Joseph, VL	5a	5a	Niveau de la SRU
1307014	Fort Folly 1, R	5a	5a	Niveau de la SRU
1307019	Moncton, PAR	2	2	Navettage dans le sens normal
1307022	Moncton, C	1	1	Noyau
1307045	Dieppe, T	1	1	Noyau
1307028	Salisbury, VL	6	2	Comparabilité historique

\* indique une nouvelle SDR composante pour 1996

## AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT DE MONCTON, 1996



Critères 1. Noyau 2. Navettage dans le sens normal 3. Navettage à contresens 5a. Niveau de la SRU 6. Comparabilité historique



# ***Région du Québec***

## ***Saint-Jean-sur-Richelieu***

**Voici les nouvelles SDR incluses dans la RMR pour 1996:**

L'Acadie, SD

**Voici les SRU ainsi que leurs SDR composantes utilisées aux fins de l'évaluation relative à la contiguïté; au moins une des SDR au sein de chaque SRU remplissait les conditions requises pour que l'on procède à l'évaluation de la SRU:**

Aucune.

**Voici les SDR conservées afin de maintenir la comparabilité historique:**

Aucune.

**Voici les SDR incluses pour la seule raison que le pourcentage de navetteurs à contresens est suffisant:**

Aucune.

**Population:**

Au recensement de 1991, selon les limites de 1991: 68,378

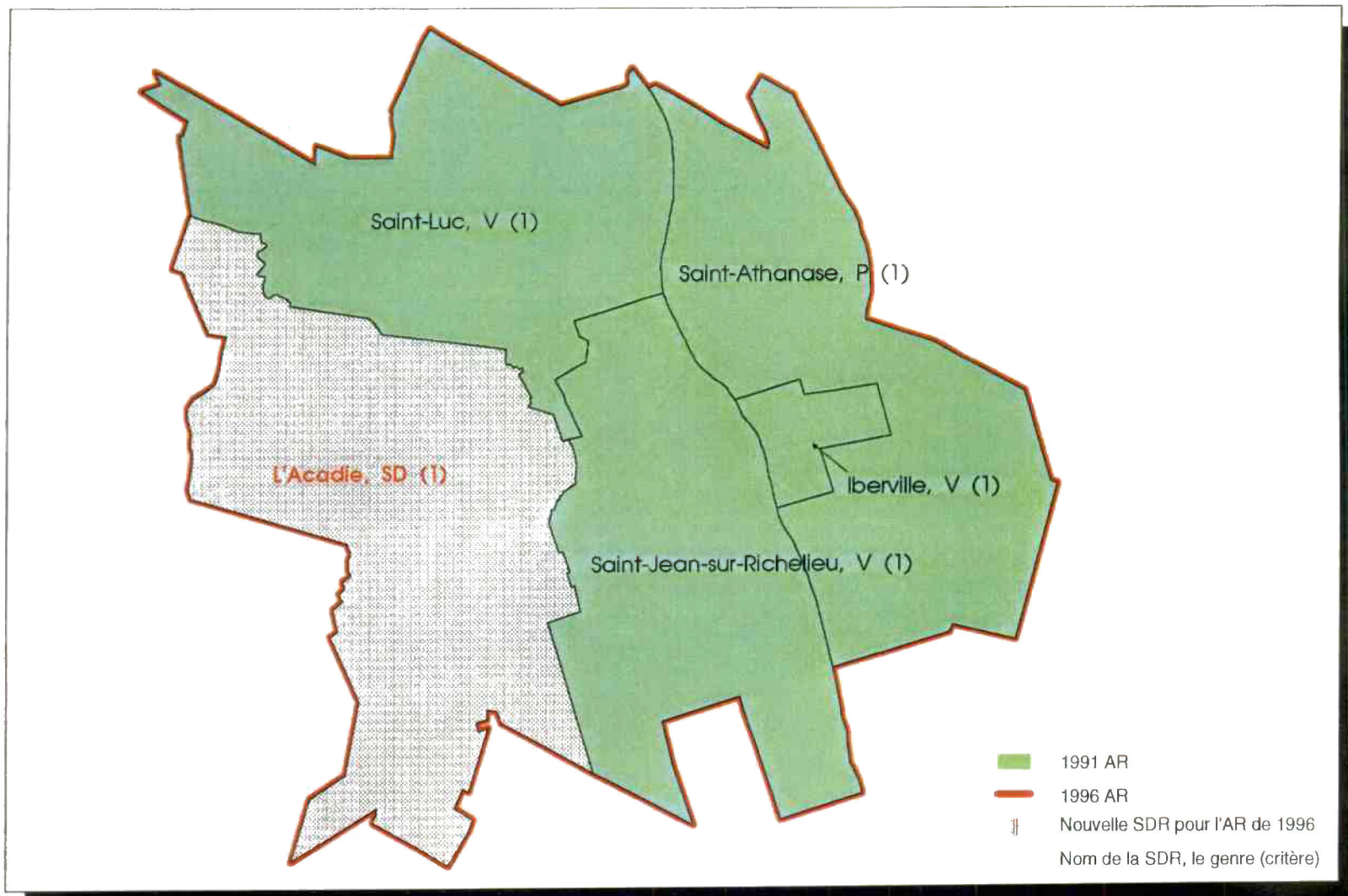
Au recensement de 1991, selon les limites provisoires de 1996: 73,452

## *Saint-Jean-sur-Richelieu*

CGT	Nom de la SDR, genre	Critères		Commentaires
		96	91	
* 2456070	L'Acadie, SD	1	-	Noyau
2456075	Saint-Luc, V	1	1	Noyau
2456080	Saint-Jean-sur-Richelieu, V	1	1	Noyau
2456085	Iberville, V	1	1	Noyau
2456090	Saint-Athanase, P	1	2	Noyau

\* indique une nouvelle SDR composante pour 1996

## AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, 1996



Critères 1. Noyau 2. Navettage dans le sens normal 3. Navettage à contresens 5a. Niveau de la SRU 6. Comparabilité historique



# ***Région de l'Ontario***

## ***Kingston***

**Voici les nouvelles SDR incluses dans la RMR pour 1996:**

Aucune

**Voici les SRU ainsi que leurs SDR composantes utilisées aux fins de l'évaluation relative à la contiguïté; au moins une des SDR au sein de chaque SRU remplissait les conditions requises pour que l'on procède à l'évaluation de la SRU:**

Aucune

**Voici les SDR conservées afin de maintenir la comparabilité historique:**

Wolfe Island, TP  
Amherst Island, TP

**Voici les SDR incluses pour la seule raison que le pourcentage de navetteurs à contresens est suffisant:**

Aucune

### **Population:**

Au recensement de 1991, selon les limites de 1991: 136,401 \*

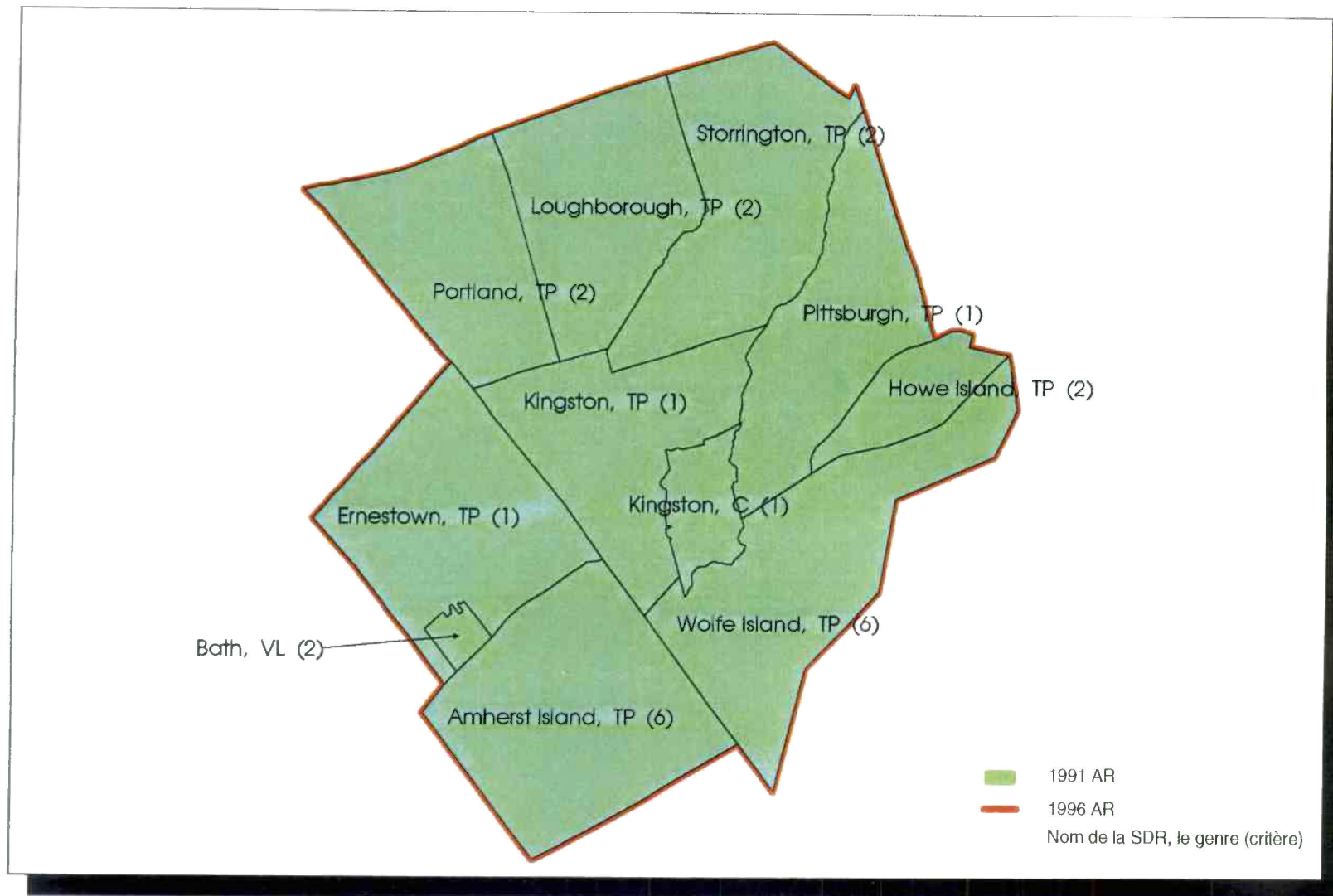
Au recensement de 1991, selon les limites provisoires de 1996: 136,401 \*

\* Bien que la population de Kingston excède 100 000, son noyau urbanisé (94 710 selon le recensement de 1991) n'a pas encore atteint ce seuil. Elle n'est donc pas éligible au titre de RMR.

## *Kingston*

CGT	Nom de la SDR, genre	Critères		Commentaires
		96	91	
3510001	Wolfe Island, TP	6	5a	Comparabilité historique
3510004	Howe Island, TP	2	5a	Navettage dans le sens normal
3510006	Pittsburgh, TP	1	1	Noyau
3510009	Kingston, TP	1	1	Noyau
3510011	Kingston, C	1	1	Noyau
3510014	Storrington, TP	2	2	Navettage dans le sens normal
3510018	Loughborough, TP	2	2	Navettage dans le sens normal
3510022	Portland, TP	2	2	Navettage dans le sens normal
3511001	Amherst Island, TP	6	5a	Comparabilité historique
3511004	Ernestown, TP	1	1	Noyau
3511008	Bath, VL	2	2	Navettage dans le sens normal

## AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT DE KINGSTON, 1996



Critères 1. Noyau 2. Navetage dans le sens normal 3. Navetage à contresens 5a. Niveau de la SRU 6. Comparabilité historique



## ***Belleville***

**Voici les nouvelles SDR incluses dans la RMR pour 1996:**

Aucune

**Voici les SRU ainsi que leurs SDR composantes utilisées aux fins de l'évaluation relative à la contiguïté; au moins une des SDR au sein de chaque SRU remplissait les conditions requises pour que l'on procède à l'évaluation de la SRU:**

<b>SRU</b>	<b>SDR composantes (critère 1996)</b>
Sidney	Sidney, TP (1) Trenton, C (1) Frankford, VL (5a) Stirling, VL (5a)

**Voici les SDR conservées afin de maintenir la comparabilité historique:**

Aucune

**Voici les SDR incluses pour la seule raison que le pourcentage de navetteurs à contresens est suffisant:**

Aucune

### **Population:**

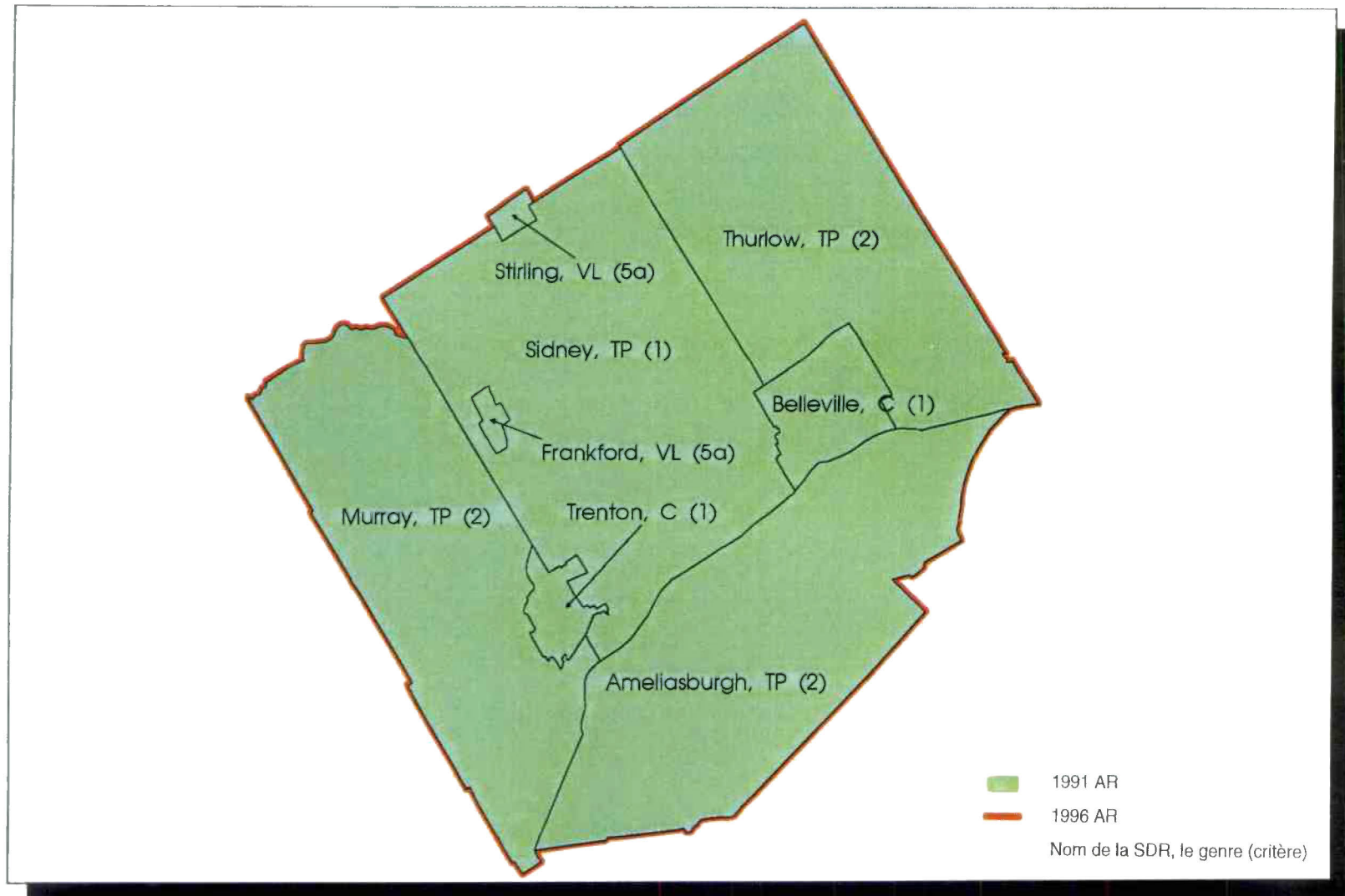
Au recensement de 1991, selon les limites de 1991: 95,000

Au recensement de 1991, selon les limites provisoires de 1996: 95,000

## *Belleville*

CGT	Nom de la SDR, genre	Critères		Commentaires
		96	91	
3512006	Thurlow, TP	2	2	Navettage dans le sens normal
3512008	Belleville, C	1	1	Noyau
3512011	Sidney, TP	1	1	Noyau
3512012	Trenton, C	1	1	Noyau
3512014	Frankford, VL	5a	5a	Niveau de la SRU
3512018	Stirling, VL	5a	5a	Niveau de la SRU
3513028	Ameliasburgh, TP	2	2	Navettage dans le sens normal
3514001	Murray, TP	2	2	Navettage dans le sens normal

## AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT DE BELLEVILLE, 1996



Critères 1. Noyau 2. Navettage dans le sens normal 3. Navettage à contresens 5a. Niveau de la SRU 6. Comparabilité historique



## ***Peterborough***

**Voici les nouvelles SDR incluses dans la RMR pour 1996:**

Aucune

**Voici les SRU ainsi que leurs SDR composantes utilisées aux fins de l'évaluation relative à la contiguïté; au moins une des SDR au sein de chaque SRU remplissait les conditions requises pour que l'on procède à l'évaluation de la SRU:**

<b>SRU</b>	<b>SDR composantes (critère 1996)</b>
Smith	Smith, TP (2) Curve Lake First Nation 35, R (5a)
Douro	Douro, TP (1) Lakefield, VL (5a)

**Voici les SDR conservées afin de maintenir la comparabilité historique:**

Dummer, TP  
Hiawatha First Nation 36, R

**Voici les SDR incluses pour la seule raison que le pourcentage de navetteurs à contresens est suffisant:**

Aucune

### **Population:**

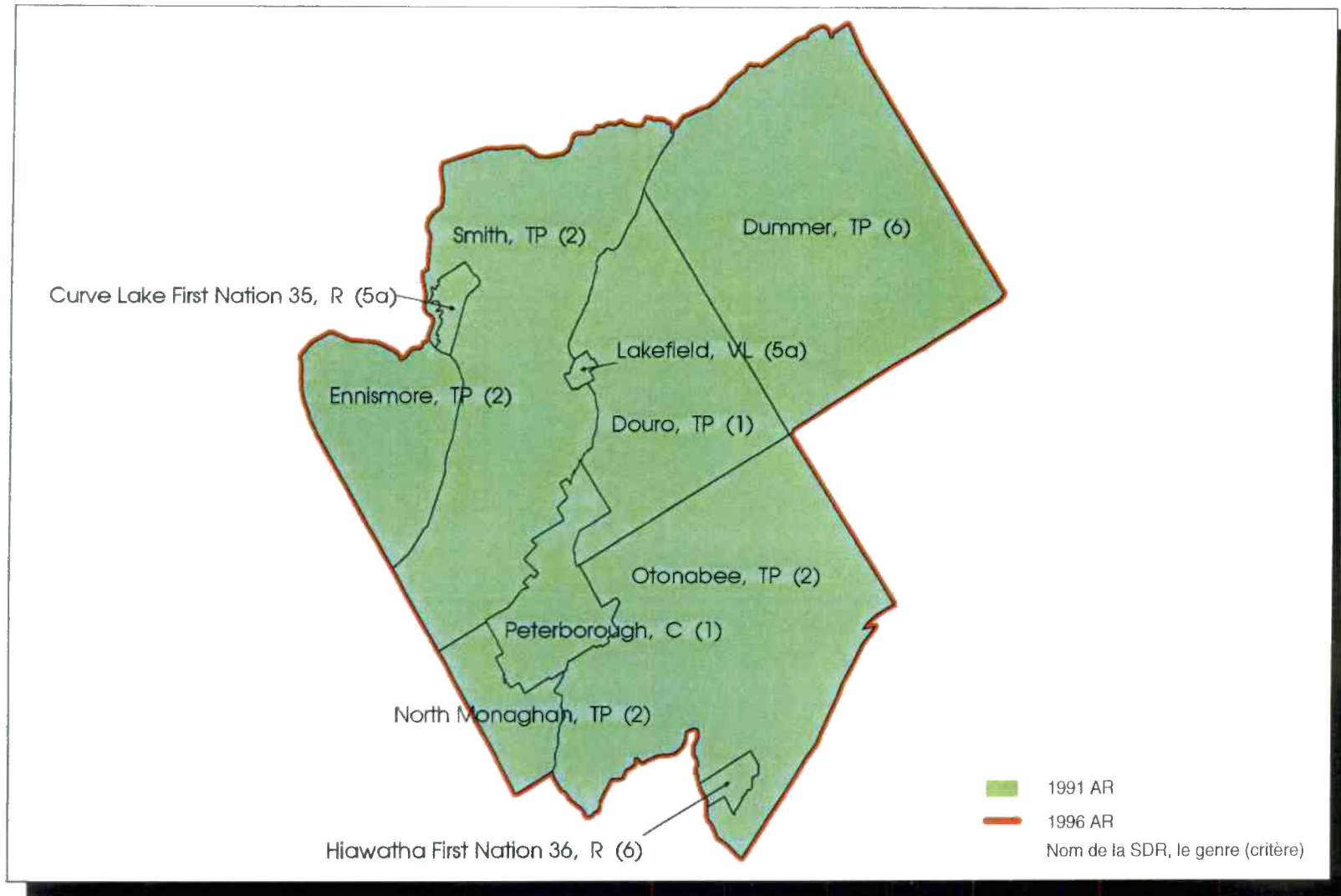
Au recensement de 1991, selon les limites de 1991: 98,060

Au recensement de 1991, selon les limites provisoires de 1996: 98,060

## *Peterborough*

CGT	Nom de la SDR, genre	Critères		Commentaires
		96	91	
3515006	Otonabee, TP	2	2	Navettage dans le sens normal
3515008	Hiawatha First Nation 36, R	6	5a	Comparabilité historique
3515011	North Monaghan, TP	2	2	Navettage dans le sens normal
3515014	Peterborough, C	1	1	Noyau
3515016	Ennismore, TP	2	2	Navettage dans le sens normal
3515018	Smith, TP	2	2	Navettage dans le sens normal
3515019	Curve Lake First Nation 35, R	5a	5a	Niveau de la SRU
3515022	Douro, TP	1	1	Noyau
3515024	Lakefield, VL	5a	5a	Niveau de la SRU
3515026	Dummer, TP	6	6	Comparabilité historique

## AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT DE PETERBOROUGH, 1996



Critères 1. Noyau 2. Navettage dans le sens normal 3. Navettage à contresens 5a. Niveau de la SRU 6. Comparabilité historique



## ***Brantford***

**Voici les nouvelles SDR incluses dans la RMR pour 1996:**

Aucune

**Voici les SRU ainsi que leurs SDR composantes utilisées aux fins de l'évaluation relative à la contiguïté; au moins une des SDR au sein de chaque SRU remplissait les conditions requises pour que l'on procède à l'évaluation de la SRU:**

Aucune

**Voici les SDR conservées afin de maintenir la comparabilité historique:**

Paris, T

**Voici les SDR incluses pour la seule raison que le pourcentage de navetteurs à contresens est suffisant:**

Aucune

### **Population:**

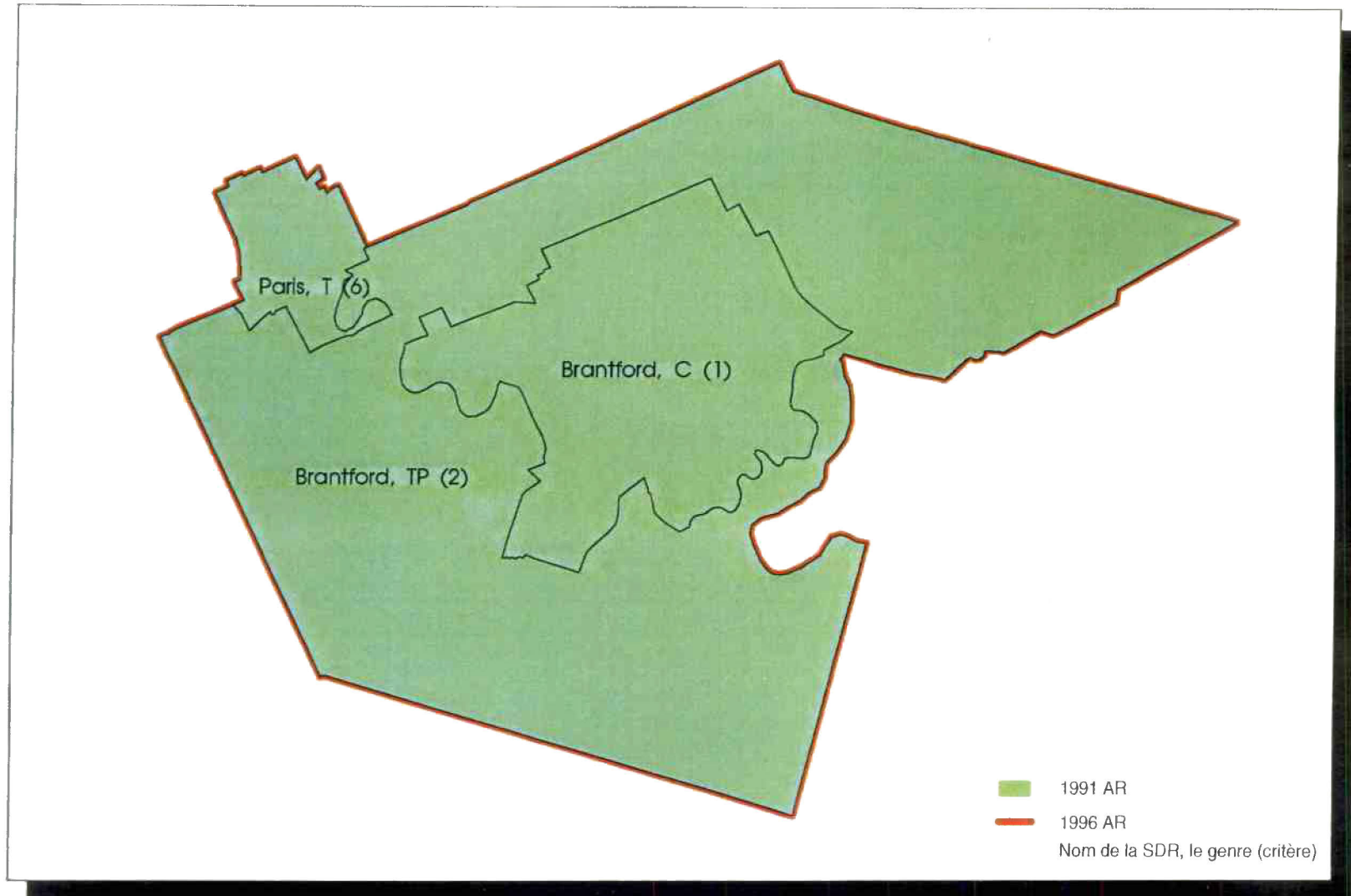
Au recensement de 1991, selon les limites de 1991: 97,106

Au recensement de 1991, selon les limites provisoires de 1996: 97,106

## *Brantford*

CGT	Nom de la SDR, genre	Critères		Commentaires
		96	91	
3529004	Brantford, TP	2	2	Navettage dans le sens normal
3529006	Brantford, C	1	1	Noyau
3529018	Paris, T	6	6	Comparabilité historique

## AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT DE BRANTFORD, 1996



Critères 1. Noyau 2. Navettage dans le sens normal 3. Navettage à contresens 5a. Niveau de la SRU 6. Comparabilité historique



## ***Guelph***

**Voici les nouvelles SDR incluses dans la RMR pour 1996:**

Aucune

**Voici les SRU ainsi que leurs SDR composantes utilisées aux fins de l'évaluation relative à la contiguïté; au moins une des SDR au sein de chaque SRU remplissait les conditions requises pour que l'on procède à l'évaluation de la SRU:**

Aucune

**Voici les SDR conservées afin de maintenir la comparabilité historique:**

Eramosa, TP

**Voici les SDR incluses pour la seule raison que le pourcentage de navetteurs à contresens est suffisant:**

Aucune

**Population:**

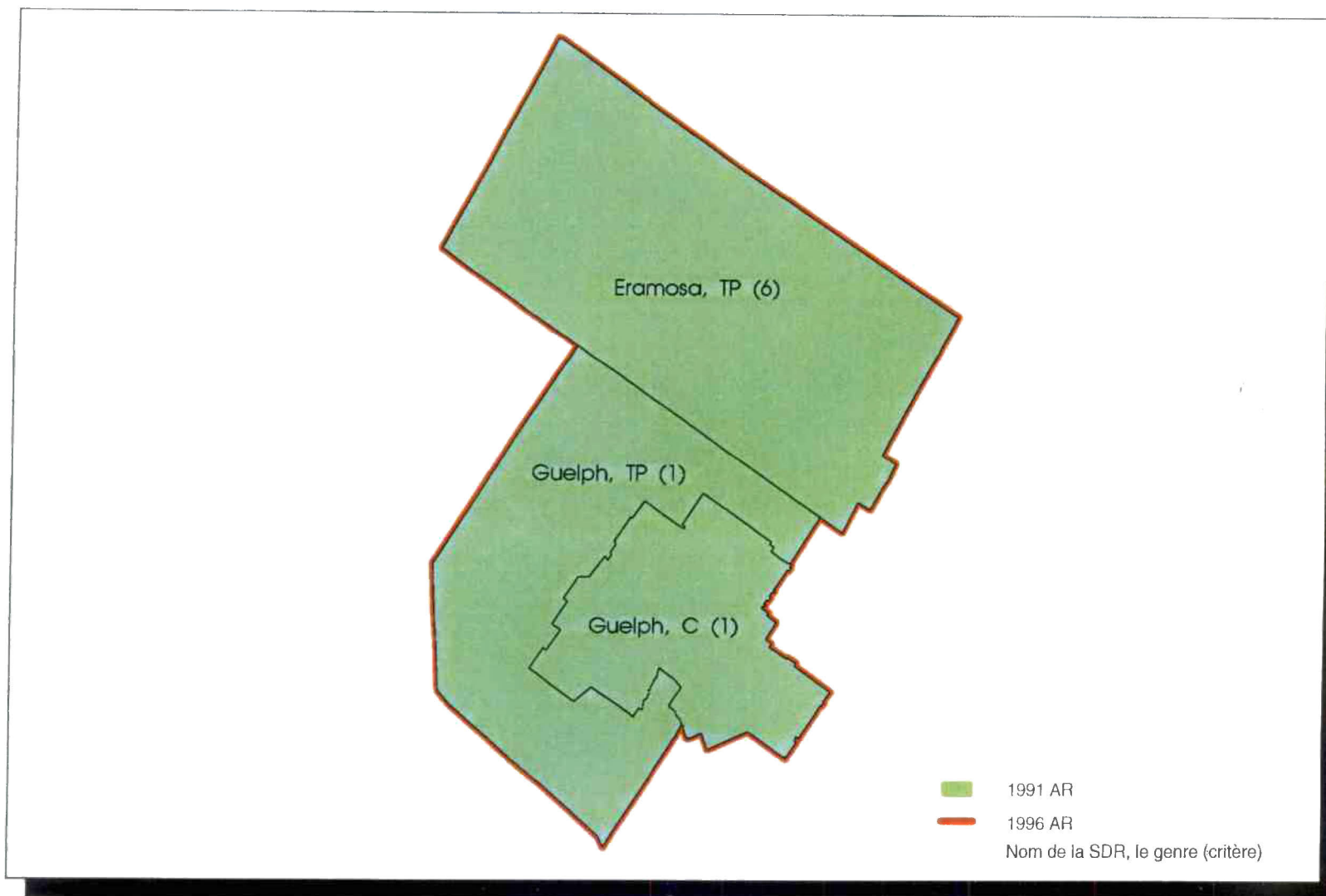
Au recensement de 1991, selon les limites de 1991: 97,213

Au recensement de 1991, selon les limites provisoires de 1996: 97,213

# *Guelph*

CGT	Nom de la SDR, genre	Critères		Commentaires
		96	91	
3523006	Guelph, TP	1	2	Noyau
3523008	Guelph, C	1	1	Noyau
3523011	Eramosa, TP	6	6	Comparabilité historique

## AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT DE GUELPH, 1996



Critères 1. Noyau 2. Navettage dans le sens normal 3. Navettage à contresens 5a. Niveau de la SRU 6. Comparabilité historique



## ***Sarnia-Clearwater***

**Voici les nouvelles SDR incluses dans la RMR pour 1996:**

Aucune

**Voici les SRU ainsi que leurs SDR composantes utilisées aux fins de l'évaluation relative à la contiguïté; au moins une des SDR au sein de chaque SRU remplissait les conditions requises pour que l'on procède à l'évaluation de la SRU:**

Aucune

**Voici les SDR conservées afin de maintenir la comparabilité historique:**

Aucune

**Voici les SDR incluses pour la seule raison que le pourcentage de navetteurs à contresens est suffisant:**

Aucune

### **Population:**

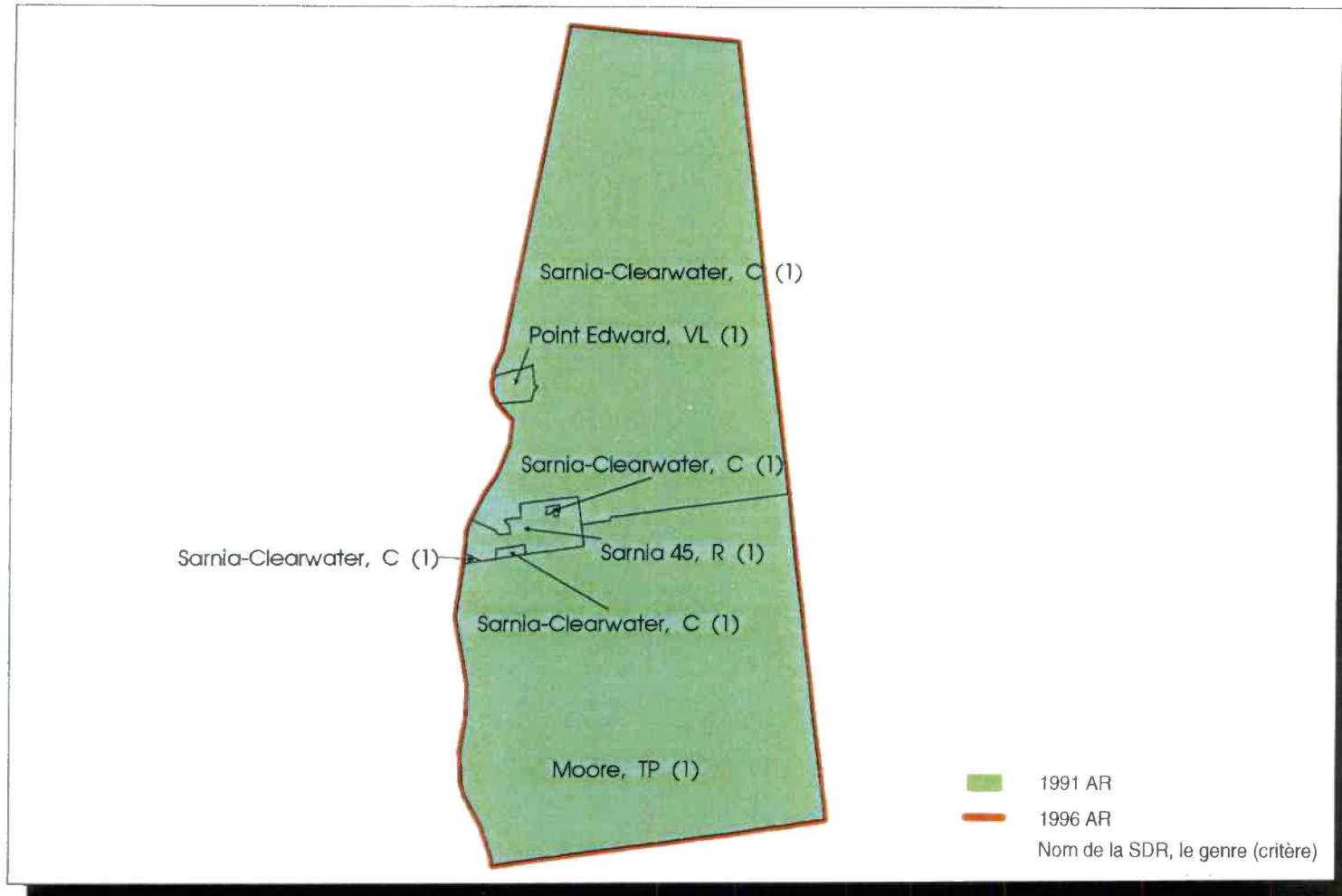
Au recensement de 1991, selon les limites de 1991: 87,870

Au recensement de 1991, selon les limites provisoires de 1996: 87,870

## *Sarnia-Clearwater*

CGT	Nom de la SDR, genre	Critères		Commentaires
		96	91	
3538023	Moore, TP	1	1	Noyau
3538025	Sarnia 45, R	1	1	Noyau
3538030	Sarnia-Clearwater, C	1	1	Noyau
3538031	Point Edward, VL	1	1	Noyau

## AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT DE SARNIA - CLEARWATER, 1996



Critères 1. Noyau 2. Navetage dans le sens normal 3. Navetage à contresens 5a. Niveau de la SRU 6. Comparabilité historique



## ***Barrie***

**Voici les nouvelles SDR incluses dans la RMR pour 1996:**

Aucune

**Voici les SRU ainsi que leurs SDR composantes utilisées aux fins de l'évaluation relative à la contiguïté; au moins une des SDR au sein de chaque SRU remplissait les conditions requises pour que l'on procède à l'évaluation de la SRU:**

Aucune

**Voici les SDR conservées afin de maintenir la comparabilité historique:**

Aucune

**Voici les SDR incluses pour la seule raison que le pourcentage de navetteurs à contresens est suffisant:**

Aucune

**Population:**

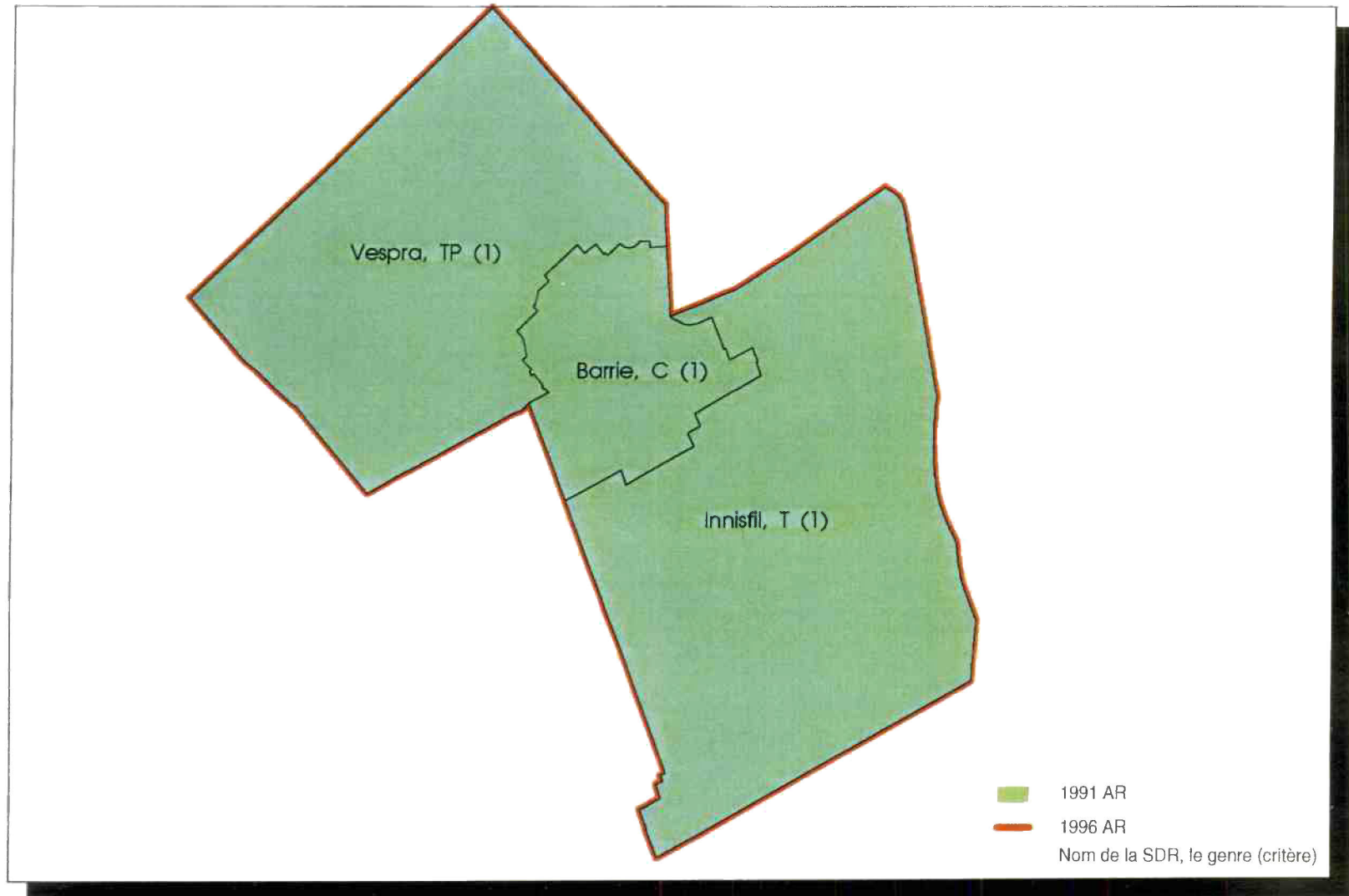
Au recensement de 1991, selon les limites de 1991: 92,165

Au recensement de 1991, selon les limites provisoires de 1996: 92,165

# *Barrie*

CGT	Nom de la SDR, genre	Critères		Commentaires
		96	91	
3543017	Innisfil, T	1	1	Noyau
3543041	Vespra, TP	1	2	Noyau
3543042	Barrie, C	1	1	Noyau

## AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT DE BARRIE, 1996



Critères 1. Noyau 2. Navetage dans le sens normal 3. Navetage à contresens 5a. Niveau de la SRU 6. Comparabilité historique



## ***North Bay***

**Voici les nouvelles SDR incluses dans la RMR pour 1996:**

Bonfield, TP

**Voici les SRU ainsi que leurs SDR composantes utilisées aux fins de l'évaluation relative à la contiguïté; au moins une des SDR au sein de chaque SRU remplissait les conditions requises pour que l'on procède à l'évaluation de la SRU:**

Aucune

**Voici les SDR conservées afin de maintenir la comparabilité historique:**

Aucune

**Voici les SDR incluses pour la seule raison que le pourcentage de navetteurs à contresens est suffisant:**

Aucune

### **Population:**

Au recensement de 1991, selon les limites de 1991: 63,285

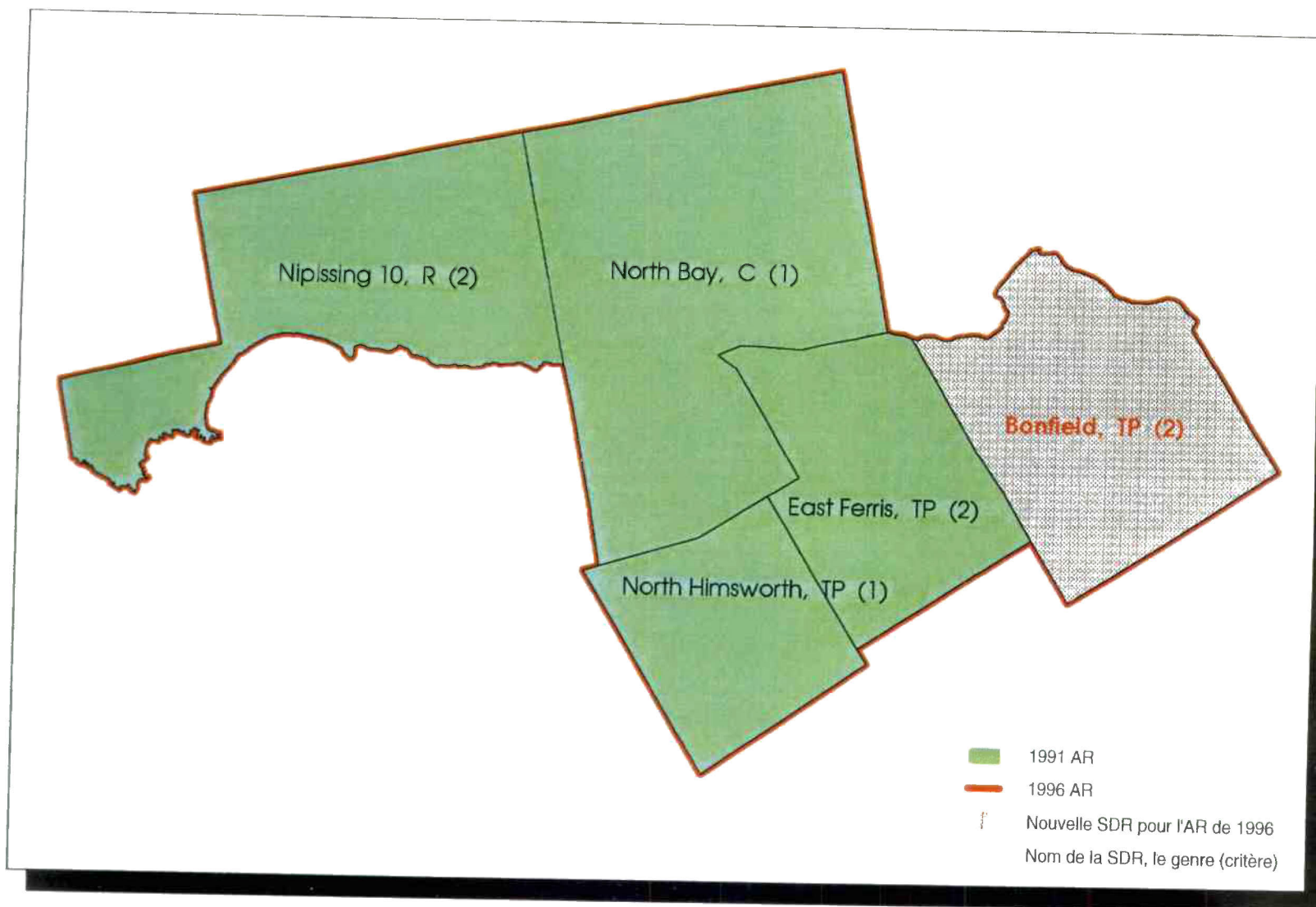
Au recensement de 1991, selon les limites provisoires de 1996: 65,222

## *North Bay*

CGT	Nom de la SDR, genre	Critères		Commentaires
		96	91	
* 3548027	Bonfield, TP	2	-	Navettage dans le sens normal
3548034	East Ferris, TP	2	2	Navettage dans le sens normal
3548044	North Bay, C	1	1	Noyau
3548073	Nipissing 10, R	2	2	Navettage dans le sens normal
3549066	North Himsworth, TP	1	1	Noyau

\* indique une nouvelle SDR composante pour 1996

# AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT DE NORTH BAY, 1996



Critères 1. Noyau 2. Navettage dans le sens normal 3. Navettage à contresens 5a. Niveau de la SRU 6. Comparabilité historique

## ***Sault Ste. Marie***

**Voici les nouvelles SDR incluses dans la RMR pour 1996:**

Aucune

**Voici les SRU ainsi que leurs SDR composantes utilisées aux fins de l'évaluation relative à la contiguïté; au moins une des SDR au sein de chaque SRU remplissait les conditions requises pour que l'on procède à l'évaluation de la SRU:**

Aucune

**Voici les SDR conservées afin de maintenir la comparabilité historique:**

Garden River 14, R

**Voici les SDR incluses pour la seule raison que le pourcentage de navetteurs à contresens est suffisant:**

Aucune

**Population:**

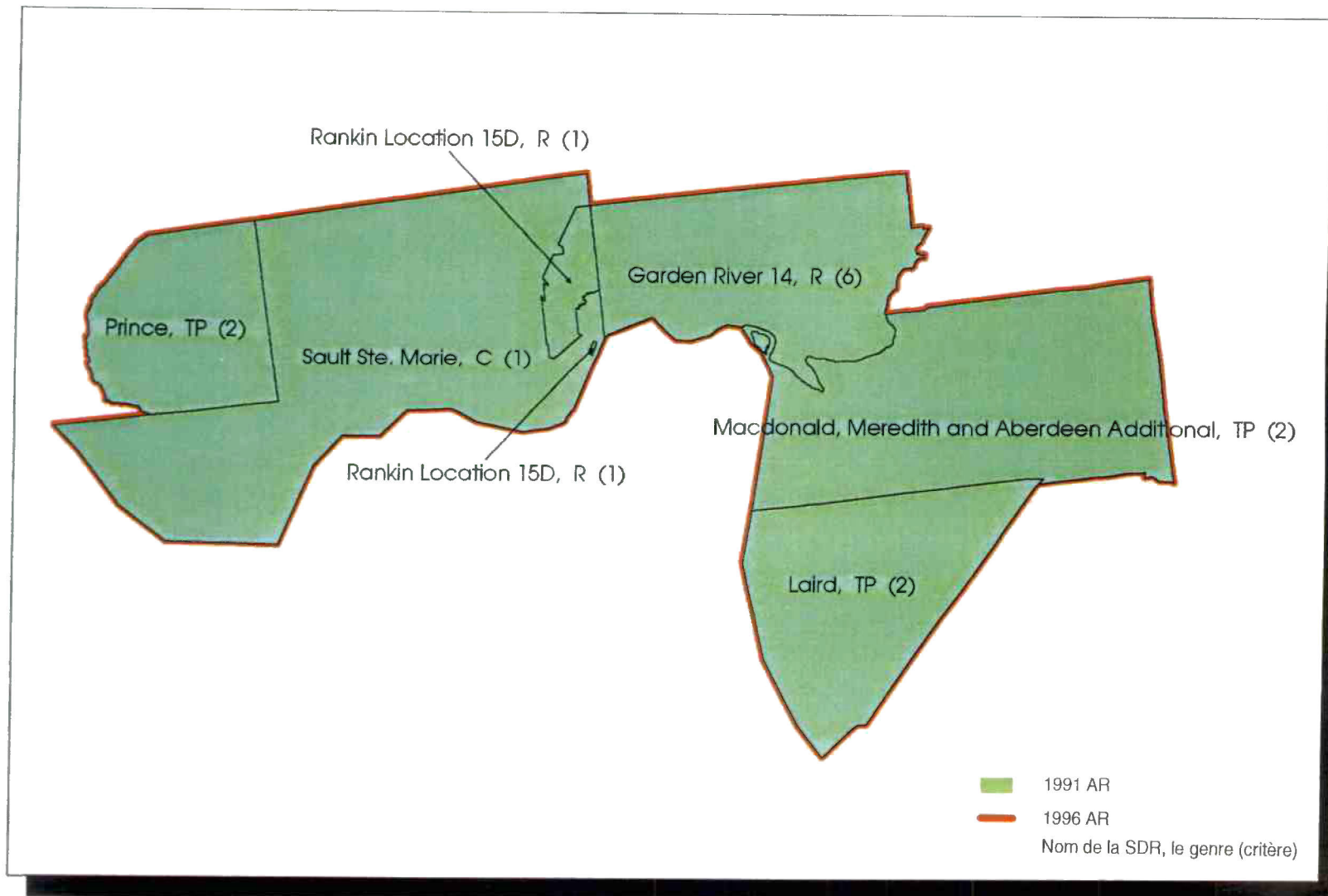
Au recensement de 1991, selon les limites de 1991: 85,008

Au recensement de 1991, selon les limites provisoires de 1996: 85,008

## *Sault Ste. Marie*

CGT	Nom de la SDR, genre	Critères		Commentaires
		96	91	
3557011	Laird, TP	2	2	Navettage dans le sens normal
3557051	Macdonald, Meredith and Aberdeen Additional, TP	2	2	Navettage dans le sens normal
3557061	Sault Ste. Marie, C	1	1	Noyau
3557066	Prince, TP	2	2	Navettage dans le sens normal
3557075	Rankin Location 15D, R	1	1	Noyau
3557074	Garden River 14, R	6	5a	Comparabilité historique

## AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT DE SAULT STE. MARIE, 1996



Critères 1. Noyau 2. Navettage dans le sens normal 3. Navettage à contresens 5a. Niveau de la SRU 6. Comparabilité historique



# ***Région des Prairies***

## ***Lethbridge***

**Voici les nouvelles SDR incluses dans la RMR pour 1996:**

Aucune

**Voici les SRU ainsi que leurs SDR composantes utilisées aux fins de l'évaluation relative à la contiguïté; au moins une des SDR au sein de chaque SRU remplissait les conditions requises pour que l'on procède à l'évaluation de la SRU:**

Aucune

**Voici les SDR conservées afin de maintenir la comparabilité historique:**

Aucune

**Voici les SDR incluses pour la seule raison que le pourcentage de navetteurs à contresens est suffisant:**

Aucune

**Population:**

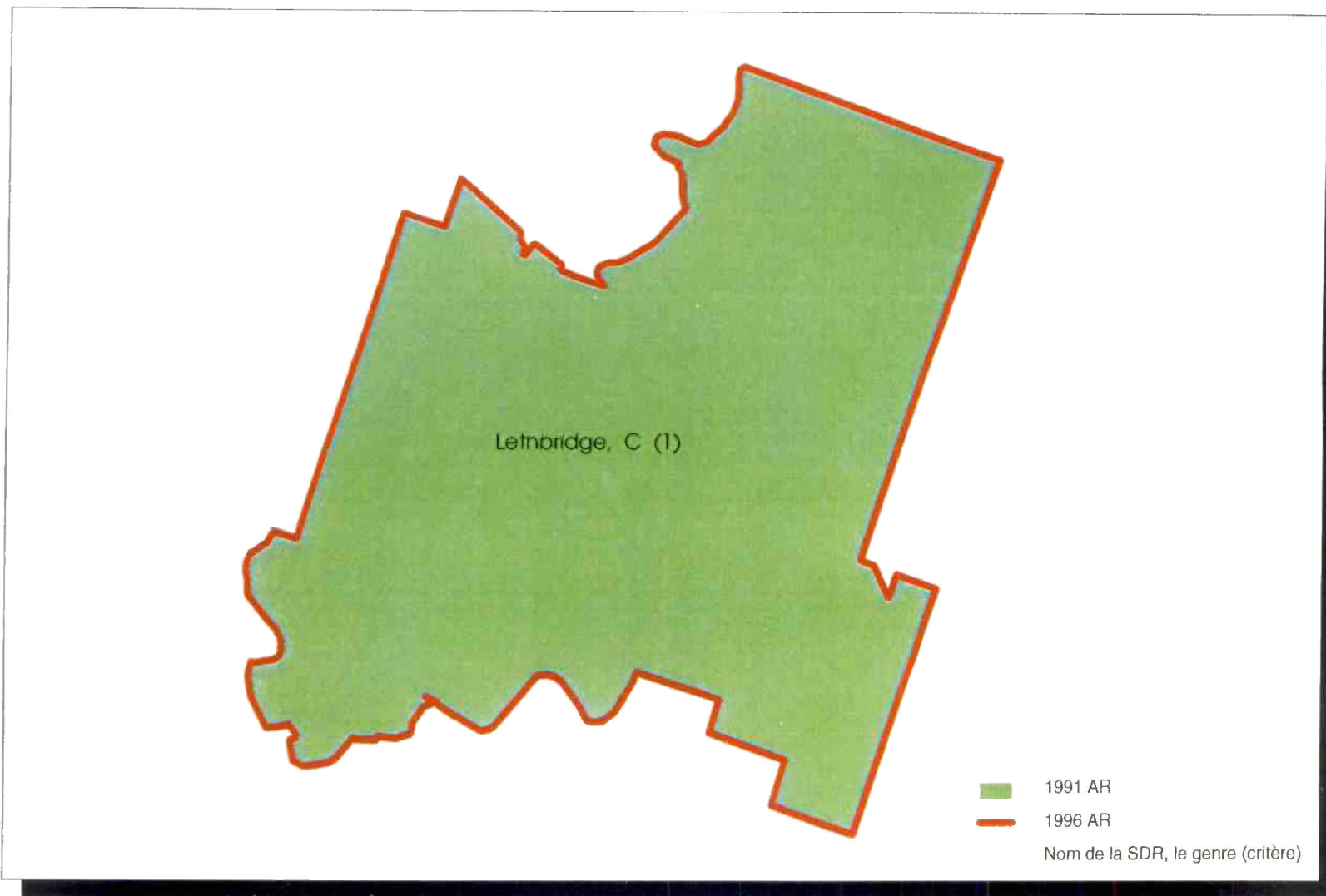
Au recensement de 1991, selon les limites de 1991: 60,974

Au recensement de 1991, selon les limites provisoires de 1996: 60,974

# *Lethbridge*

CGT	Nom de la SDR, genre	Critères		Commentaires
		96	91	
4802012	Lethbridge, C	1	1	Noyau

## AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT DE LETHBRIDGE, 1996



Critères 1. Noyau 2. Navettage dans le sens normal 3. Navettage à contresens 5a. Niveau de la SRU 6. Comparabilité historique



## ***Red Deer***

**Voici les nouvelles SDR incluses dans la RMR pour 1996:**

Aucune

**Voici les SRU ainsi que leurs SDR composantes utilisées aux fins de l'évaluation relative à la contiguïté; au moins une des SDR au sein de chaque SRU remplissait les conditions requises pour que l'on procède à l'évaluation de la SRU:**

Aucune

**Voici les SDR conservées afin de maintenir la comparabilité historique:**

Aucune

**Voici les SDR incluses pour la seule raison que le pourcentage de navetteurs à contresens est suffisant:**

Aucune

### **Population:**

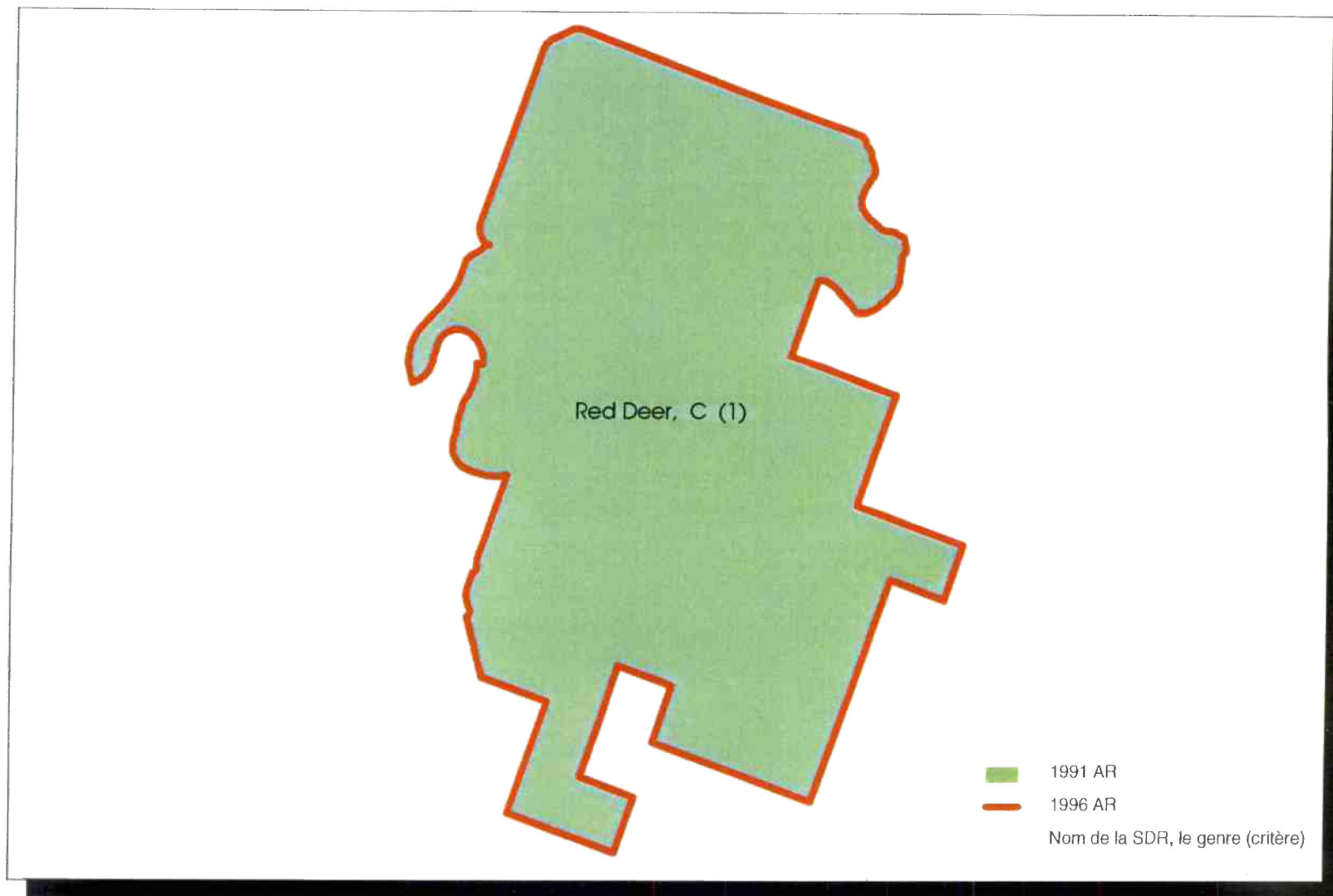
Au recensement de 1991, selon les limites de 1991: 58,134

Au recensement de 1991, selon les limites provisoires de 1996: 58,134

## *Red Deer*

CGT	Nom de la SDR, genre	Critères		
		96	91	Commentaires
4808011	Red Deer, C	1	1	Noyau

## AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT DE RED DEER, 1996



Critères 1. Noyau 2. Navettage dans le sens normal 3. Navettage à contresens 5a. Niveau de la SRU 6. Comparabilité historique



# ***Région du Pacifique***

## ***Kelowna***

**Voici les nouvelles SDR incluses dans la RMR pour 1996:**

Aucune

**Voici les SRU ainsi que leurs SDR composantes utilisées aux fins de l'évaluation relative à la contiguïté; au moins une des SDR au sein de chaque SRU remplissait les conditions requises pour que l'on procède à l'évaluation de la SRU:**

<b>SRU</b>	<b>SDR composantes (critère 1996)</b>
Peachland	Peachland, DM (5a) Central Okanagan Subd. B, SRD (1) Tsinstikeptum 9, R (1) Tsinstikeptum 10, R (1)

**Voici les SDR conservées afin de maintenir la comparabilité historique:**

Aucune

**Voici les SDR incluses pour la seule raison que le pourcentage de navetteurs à contresens est suffisant:**

Aucune

### **Population:**

Au recensement de 1991, selon les limites de 1991: 111,846 \*

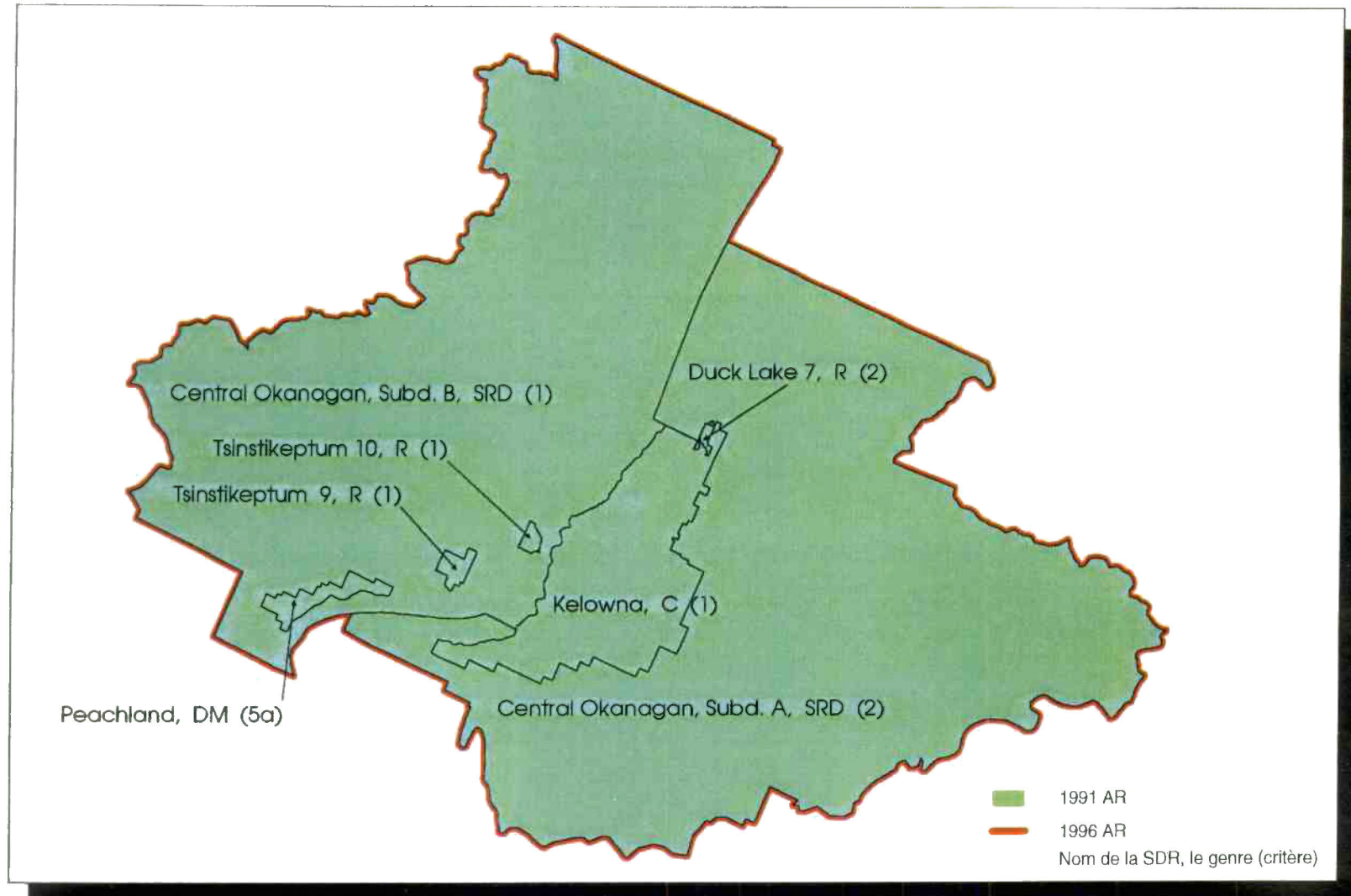
Au recensement de 1991, selon les limites provisoires de 1996: 111,846 \*

\* Bien que la population de Kelowna excède 100 000, son noyau urbanisé (71 496 selon le recensement de 1991) n'a pas encore atteint ce seuil. Elle n'est donc pas éligible au titre de RMR.

## *Kelowna*

CGT	Nom de la SDR, genre	Critères		Commentaires
		96	91	
5935010	Kelowna, C	1	1	Noyau
5935013	Central Okanagan, Subd. A, SRD	2	2	Navettage dans le sens normal
5935801	Duck Lake 7, R	2	5a	Navettage dans le sens normal
5935018	Peachland, DM	5a	5a	Niveau de la SRU
5935023	Central Okanagan, Subd. B, SRD	1	1	Noyau
5935802	Tsinstikeptum 9, R	1	1	Noyau
5935803	Tsinstikeptum 10, R	1	5a	Noyau

## AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT DE KELOWNA, 1996



Critères 1. Noyau 2. Navettage dans le sens normal 3. Navettage à contresens 5a. Niveau de la SRU 6. Comparabilité historique



# ***Kamloops***

**Voici les nouvelles SDR incluses dans la RMR pour 1996:**

Logan Lake, DM  
Thompson-Nicola Subd. B, SRD

**Voici les SRU ainsi que leurs SDR composantes utilisées aux fins de l'évaluation relative à la contiguïté; au moins une des SDR au sein de chaque SRU remplissait les conditions requises pour que l'on procède à l'évaluation de la SRU:**

<b>SRU</b>	<b>SDR composantes (critère 1996)</b>
Thompson-Nicola, Subd. D	Thompson-Nicola, Subd. B, SRD (2) Kamloops, C (1) Skeetchestn, R (5a) Kamloops 1, R (2) Neskainlith 1, R (5a) Sahhalkum 4, R (5a)

**Voici les SDR conservées afin de maintenir la comparabilité historique:**

Aucune

**Voici les SDR incluses pour la seule raison que le pourcentage de navetteurs à contresens est suffisant:**

Logan Lake, DM

## **Population:**

Au recensement de 1991, selon les limites de 1991: 67,856

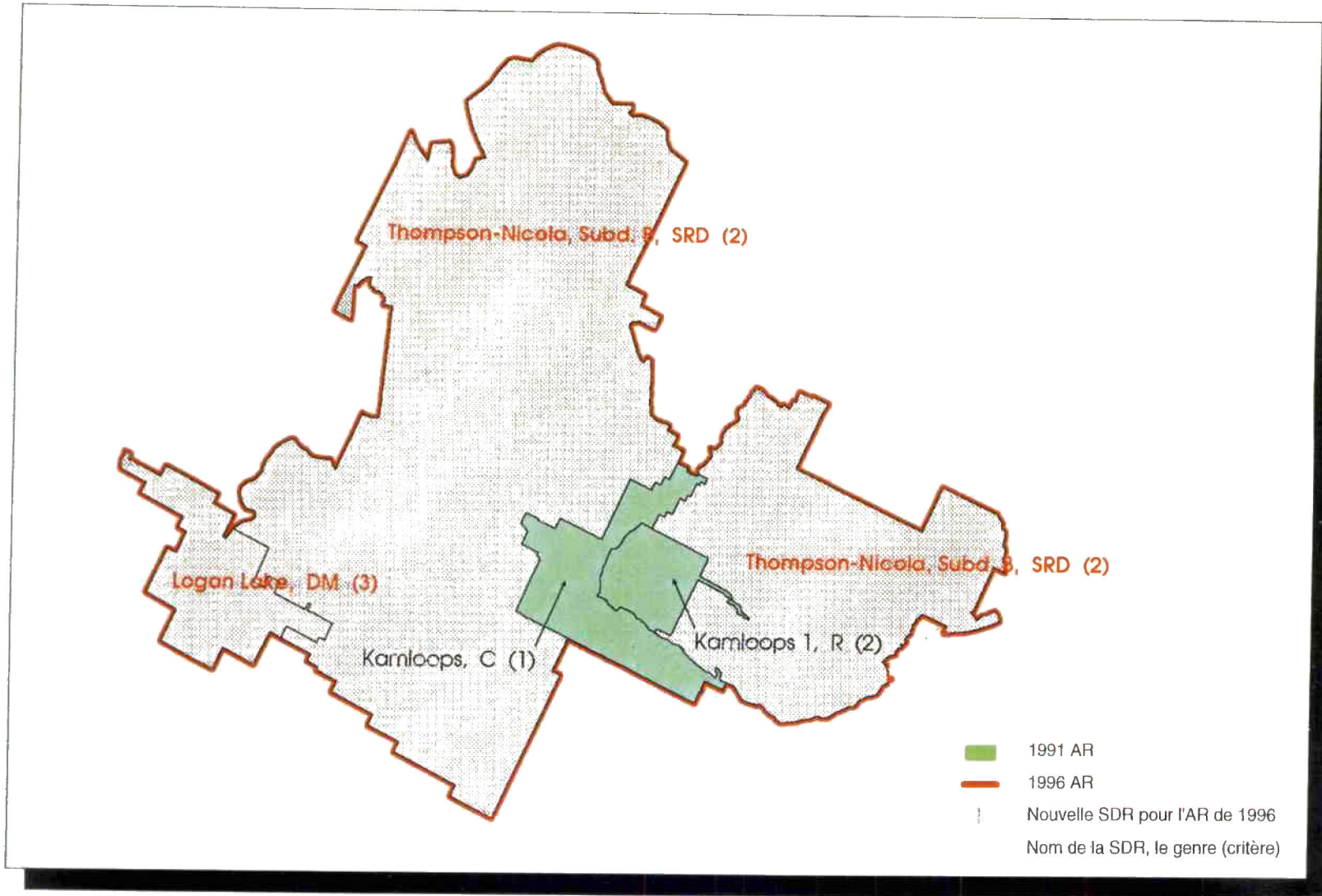
Au recensement de 1991, selon les limites provisoires de 1996: 74,099

## *Kamloops*

CGT	Nom de la SDR, genre	Critères		Commentaires
		96	91	
* 5933035	Logan Lake, DM	3	-	Navettage à contresens
* 5933040	Thompson-Nicola, Subd.B, SRD	2	-	Navettage dans le sens normal
5933042	Kamloops, C	1	1	Noyau
5933880	Kamloops 1, R	2	2	Navettage dans le sens normal
* 5933817	Skeetchestn, R	5a	-	Niveau de la SRU
* 5933883	Neskainlith 1, R	5a	-	Niveau de la SRU
* 5933884	Sahhalkum 4, R	5a	-	Niveau de la SRU

\* indique une nouvelle SDR composante pour 1996

# AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT DE KAMLOOPS, 1996



Critères 1. Noyau 2. Navettage dans le sens normal 3. Navettage à contresens 5a. Niveau de la SRU 6. Comparabilité historique



## ***Matsqui***

**Voici les nouvelles SDR incluses dans la RMR pour 1996:**

Aucune

**Voici les SRU ainsi que leurs SDR composantes utilisées aux fins de l'évaluation relative à la contiguïté; au moins une des SDR au sein de chaque SRU remplissait les conditions requises pour que l'on procède à l'évaluation de la SRU:**

<b>SRU</b>	<b>SDR composantes (critère 1996)</b>
Abbotsford	Abbotsford, DM (1) Central Fraser Valley Subd. A, SRD (5a) Upper Sumas 6, R (5a)
Matsqui	Matsqui, DM (1) Matsqui Main 2, R (5a)

**Voici les SDR conservées afin de maintenir la comparabilité historique:**

Aucune

**Voici les SDR incluses pour la seule raison que le pourcentage de navetteurs à contresens est suffisant:**

Aucune

### **Population:**

Au recensement de 1991, selon les limites de 1991: 113,562 \*

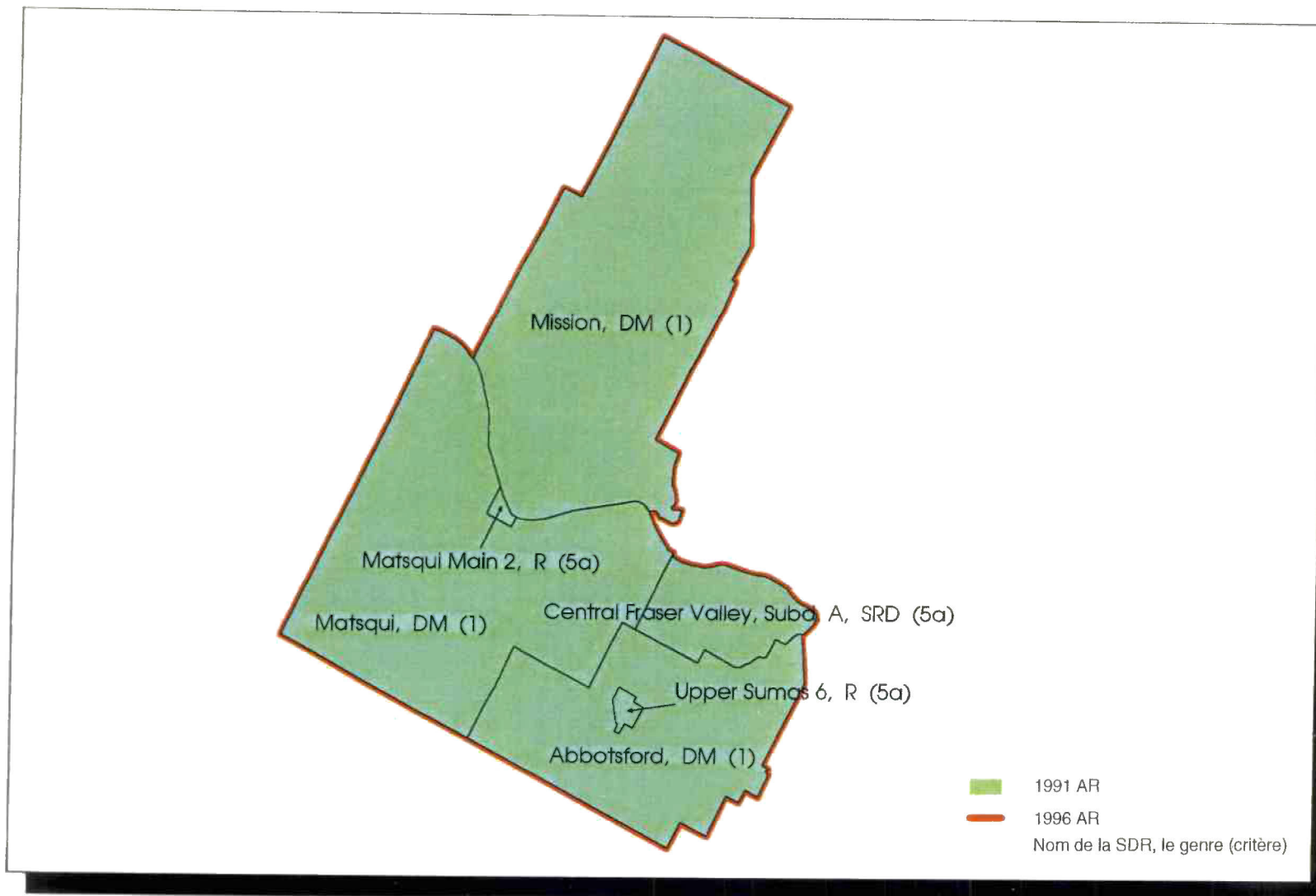
Au recensement de 1991, selon les limites provisoires de 1996: 113,562 \*

\* Bien que la population de Matsqui excède 100 000, son noyau urbanisé (92 975 selon le recensement de 1991) n'a pas encore atteint ce seuil. Elle n'est donc pas éligible au titre de RMR.

## *Matsqui*

CGT	Nom de la SDR, genre	Critères		Commentaires
		96	91	
5911012	Abbotsford, DM	1	1	Noyau
5911030	Central Fraser Valley, Subd. A, SRD	5a	5a	Niveau de la SRU
5911801	Upper Sumas 6, R	5a	5a	Niveau de la SRU
5911014	Matsqui, DM	1	1	Noyau
5911802	Matsqui Main 2, R	5a	5a	Niveau de la SRU
5913005	Mission, DM	1	1	Noyau

## AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT DE MATSQUI, 1996



Critères 1. Noyau 2. Navettage dans le sens normal 3. Navettage à contresens 5a. Niveau de la SRU 6. Comparabilité historique



# ***Nanaimo***

**Voici les nouvelles SDR incluses dans la RMR pour 1996:**

Aucune

**Voici les SRU ainsi que leurs SDR composantes utilisées aux fins de l'évaluation relative à la contiguïté; au moins une des SDR au sein de chaque SRU remplissait les conditions requises pour que l'on procède à l'évaluation de la SRU:**

<b>SRU</b>	<b>SDR composantes (critère 1996)</b>
Nanaimo Subd. A	Nanaimo, C (1) Nanaimo Subd. A, SRD (1) Nanaimo Town 1, R (1) Nanaimo River 2, R (5a) Nanaimo River 3, R (5a) Nanaimo River 4, R (5a) Nanoose, R (5a)

**Voici les SDR conservées afin de maintenir la comparabilité historique:**

Aucune

**Voici les SDR incluses pour la seule raison que le pourcentage de navetteurs à contresens est suffisant:**

Aucune

## **Population:**

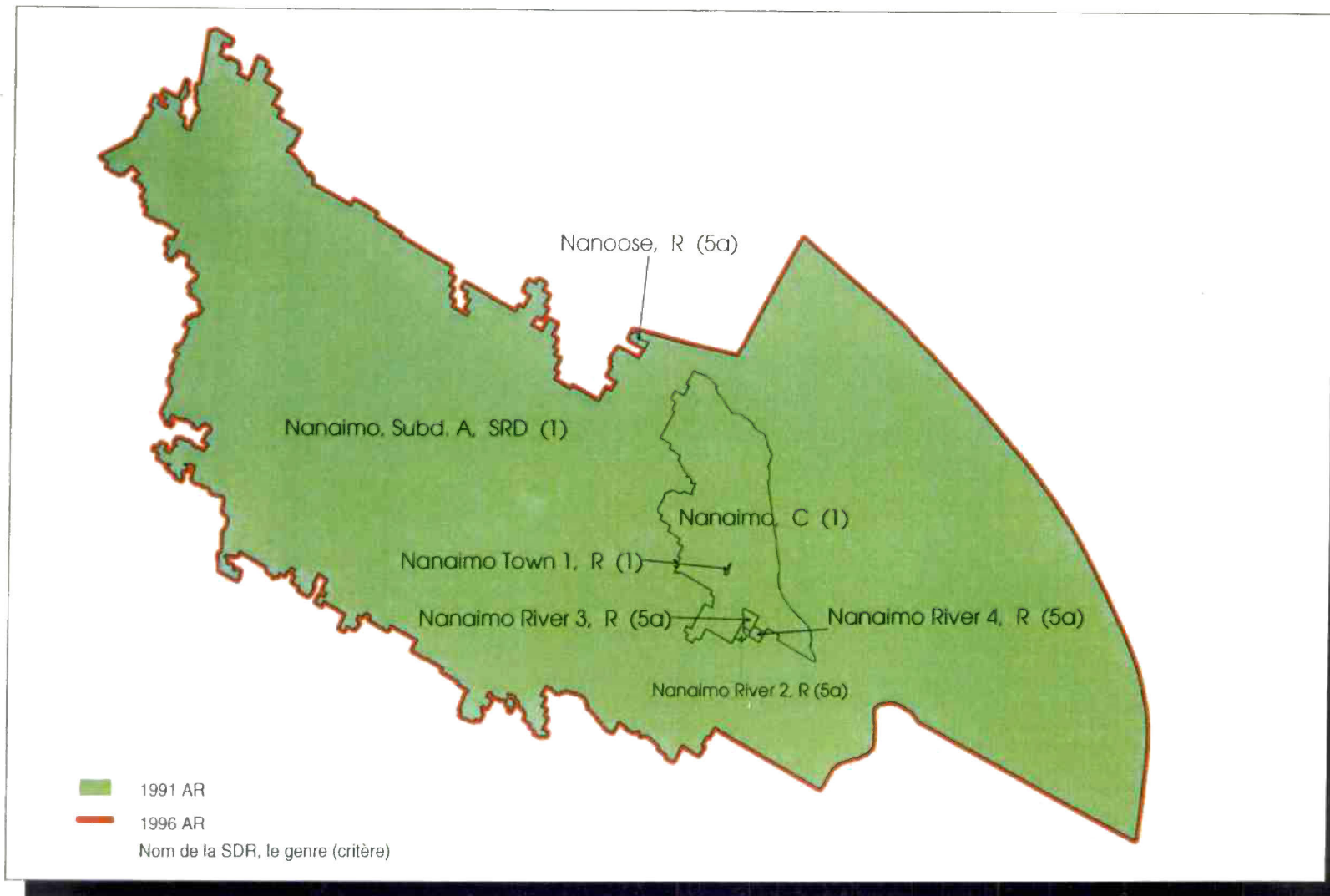
Au recensement de 1991, selon les limites de 1991: 73,547

Au recensement de 1991, selon les limites provisoires de 1996: 73,547

# Nanaimo

CGT	Nom de la SDR, genre	Critères		Commentaires
		96	91	
5921007	Nanaimo, C	1	1	Noyau
5921012	Nanaimo, Subd. A, SRD	1	2	Noyau
5921804	Nanaimo Town 1, R	1	1	Noyau
5921802	Nanaimo River 2, R	5a	5a	Niveau de la SRU
5921801	Nanaimo River 3, R	5a	5a	Niveau de la SRU
5921803	Nanaimo River 4, R	5a	5a	Niveau de la SRU
5921805	Nanoose, R	5a	5a	Niveau de la SRU

## AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT DE NANAIMO, 1996



Critères 1. Noyau 2. Navettage dans le sens normal 3. Navettage à contresens 5a. Niveau de la SRU 6. Comparabilité historique

## ***Prince George***

**Voici les nouvelles SDR incluses dans la RMR pour 1996:**

Aucune

**Voici les SRU ainsi que leurs SDR composantes utilisées aux fins de l'évaluation relative à la contiguïté; au moins une des SDR au sein de chaque SRU remplissait les conditions requises pour que l'on procède à l'évaluation de la SRU:**

Aucune

**Voici les SDR conservées afin de maintenir la comparabilité historique:**

Aucune

**Voici les SDR incluses pour la seule raison que le pourcentage de navetteurs à contresens est suffisant:**

Aucune

### **Population:**

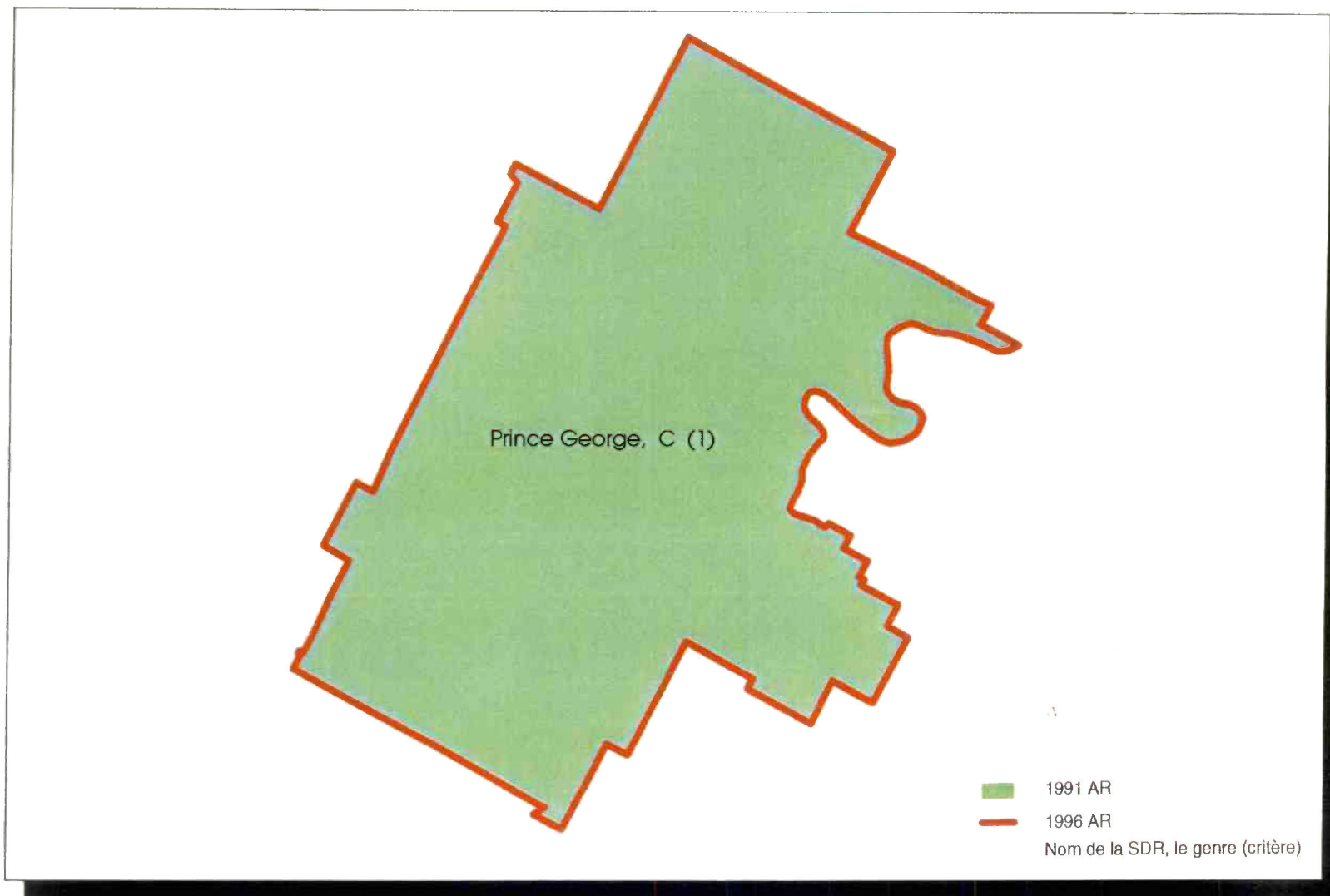
Au recensement de 1991, selon les limites de 1991: 69,653

Au recensement de 1991, selon les limites provisoires de 1996: 69,653

# *Prince George*

CGT	Nom de la SDR, genre	Critères		Commentaires
		96	91	
5953023	Prince George, C	1	1	Noyau

## AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT DE PRINCE GEORGE, 1996



Critères 1. Noyau 2. Navettage dans le sens normal 3. Navettage à contresens 5a. Niveau de la SRU 6. Comparabilité historique



# ***Annexe A***

## ***Abbréviations des genres de subdivisions de recensement***

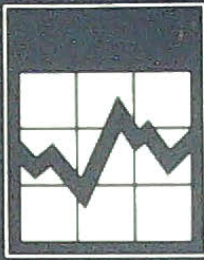
BOR	Borough
C	City - Cité
CM	County (municipality)
COM	Community
CT	Canton (municipalité de)
CU	Cantons unis (municipalité de)
DM	District municipality
HAM	Hamlet
ID	Improvement district
IGD	Indian government district
LGD	Local government district
LOT	Township and royalty
MD	Municipal district
NH	Northern hamlet
NV	Northern village
P	Paroisse (municipalité de)
PAR	Parish
R	Indian Reserve - Réserve indienne
RM	Rural municipality
RV	Resort village
SA	Special area
SCM	Subdivision of county municipality
SD	Sans désignation (municipalité)
S-E	Indian settlement - Établissement indien
SET	Settlement
SRD	Subdivision of regional district
SUN	Subdivision of unorganized
SV	Summer village
T	Town
TP	Township
TR	Terres réservées
UNO	Unorganized - Non organisé
V	Ville
VC	Village cri
VK	Village naskapi
VL	Village
VN	Village nordique

STATISTICS CANADA LIBRARY  
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA



1010810793





# GEO

